



L'Alouette



Bulletin d'informations communales

Juin 2009

Tél. : 02 99 08 78 69
Fax : 02 99 08 61 30
e-mail : mairie.st-ganton@wanadoo.fr

n° 41

Printemps à Saint-Ganton

Au hasard d'une randonnée
Vous découvrirez cet endroit
Et vous aimerez, comme moi,
Ses collines aux crêtes brisées
Où la roche parfois dessine
Comme l'échine
d'un dragon.

Pays de lande et de bruyère
Où le blé noir poussait naître
Et où l'or brille à foison
Sur les genêts et les ajoncs.
Plateau où l'herbe grise roule
Comme la haule
dans le vent !

Maisons aux pierres patinées
Plantées au flanc des vallons
Sur les pentes ensoleillées
Dans l'écrin verdoyant des bourgeons
SAINT-GANTON choque sa pierre
Contre le vert
du Printemps !

H. BOURHIS 

Le Mot du Maire

La crise économique n'a pas d'effet pour l'instant sur l'avancement des travaux de l'église, ils avancent à la cadence du calendrier programmé. La réouverture devrait donc se faire à la fin octobre 2009.

Lors de l'exposition des cloches, au début mai, beaucoup de gens se sont déplacés et ont pu apprécier la partie déjà rénovée.

J'invite les personnes qui souhaiteraient faire un don pour la rénovation de l'église à prendre un rendez-vous à la mairie. Je les recevrai personnellement s'ils le souhaitent et leur proposerai suivant leur désir : soit leur inscription sur une liste que nous déposerons à la fin des travaux dans un endroit de l'église, soit en leur assurant la plus grande discrétion. En plus, une urne sera prévue lors de l'inauguration afin que vous puissiez y déposer votre enveloppe. Avec l'Abbé Cado, nous prévoyons cette inauguration en présence de l'Evêque de Rennes entre Novembre et Janvier.

Le Chantier Nature de la Vallée de Beaucel se concrétise : les travaux de finition sont en cours. Vous êtes invités à venir à la fête du 13 septembre qui permettra de créer un temps fort sur le respect et l'adaptation à la nature.

Le Plan Local d'Urbanisme devrait s'officialiser au cours du prochain trimestre. Nous n'avons pas réussi à obtenir tous les emplacements constructibles que nous souhaitions. Mais ce PLU permettra pour un certain temps d'avoir une maîtrise de l'urbanisation sur notre commune.

J'espère qu'après ce PLU officialisé, l'accord du Conseil Général sur l'assainissement collectif du village de « Beaucel » devrait pouvoir s'obtenir, et les travaux pourraient enfin commencer. La partie n'est pas gagnée.

De même, le travail sur l'étude du lotissement de « La Roche » devrait s'accélérer. Nous essayons de voir si nous pouvons mettre en place un « Pass foncier » sur Saint-Ganton, c'est-à-dire que des aides à la construction de 3 à 4 000 € pourraient être obtenues par les futurs propriétaires, un différé sur le paiement des terrains, et une TVA à 5,5 % pour les constructions neuves. Nous en saurons plus après les vacances...

Le Conseil Général s'est engagé à dire que la couverture en ADSL sur la totalité du département à 2 méga en Wimax sera réalisée pour la fin avril 2010. Peux-t-on l'espérer pour Noël à Saint-Ganton ?

L'été étant arrivé, *je vous souhaite à toutes et à tous de BONNES VACANCES.*

*Votre maire,
Bernard GEFFLOT.*

ÉTAT-CIVIL

Dorénavant, les informations relatives à l'état civil ne peuvent plus être diffusées dans la presse ou tout autre support que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit.

NAISSANCES

A REDON,
le 12 décembre 2008 :
Nolan Aubry
Domicilié "Beaucel"

A RENNES :
le 17 juin 2009
Jules Blanchard
Domicilié « La Roche »

Félicitations aux Parents

DECES

Nous ont quittés :

Le 10 mars 2009 :
Maryvonne HUET née DUCLOYER
54 ans, domiciliée St-Herblon

le 3 avril 2009 :
Jean-Claude PITAUT
65 ans, domicilié « Combray »

Condoléances aux familles

NOUVEAUX RÉSIDENTS

De même que pour l'état civil, toute information personnelle ne peut plus être diffusée dans la presse ou tout autre support, que si les personnes concernées ont donné leur accord par écrit.

PERMANENCES

☞ de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale a lieu en Mairie le 3^{ème} mardi de chaque mois **sur rendez-vous**.

☞ du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le mardi 7 juillet 2009 de 11 h à 12 h.

☞ du Député

La permanence du député, Mr Jean-René MARSAC, ou de son assistant, se tient le 3^{ème} vendredi de chaque mois de 9 h 30 à 12 h, à la mairie de Pipriac, **sur rendez-vous**.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr DANIEL Frédéric	La Vionnais	Maison d'habitation	27/12/08
EARL du Grand Domaine	Brubet	Stabulation-Fosse- Bloc de Traite	10/07/07
Mme DEBRAY Marie	La Vionnais	Rénovation habitation + Extension	

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr PITAUT Jean-Claude	Combray	Remplacement Porte Entrée	07/02/09
Mr et Mme SIMON David	Gominé	Clôture partielle	09/04/09

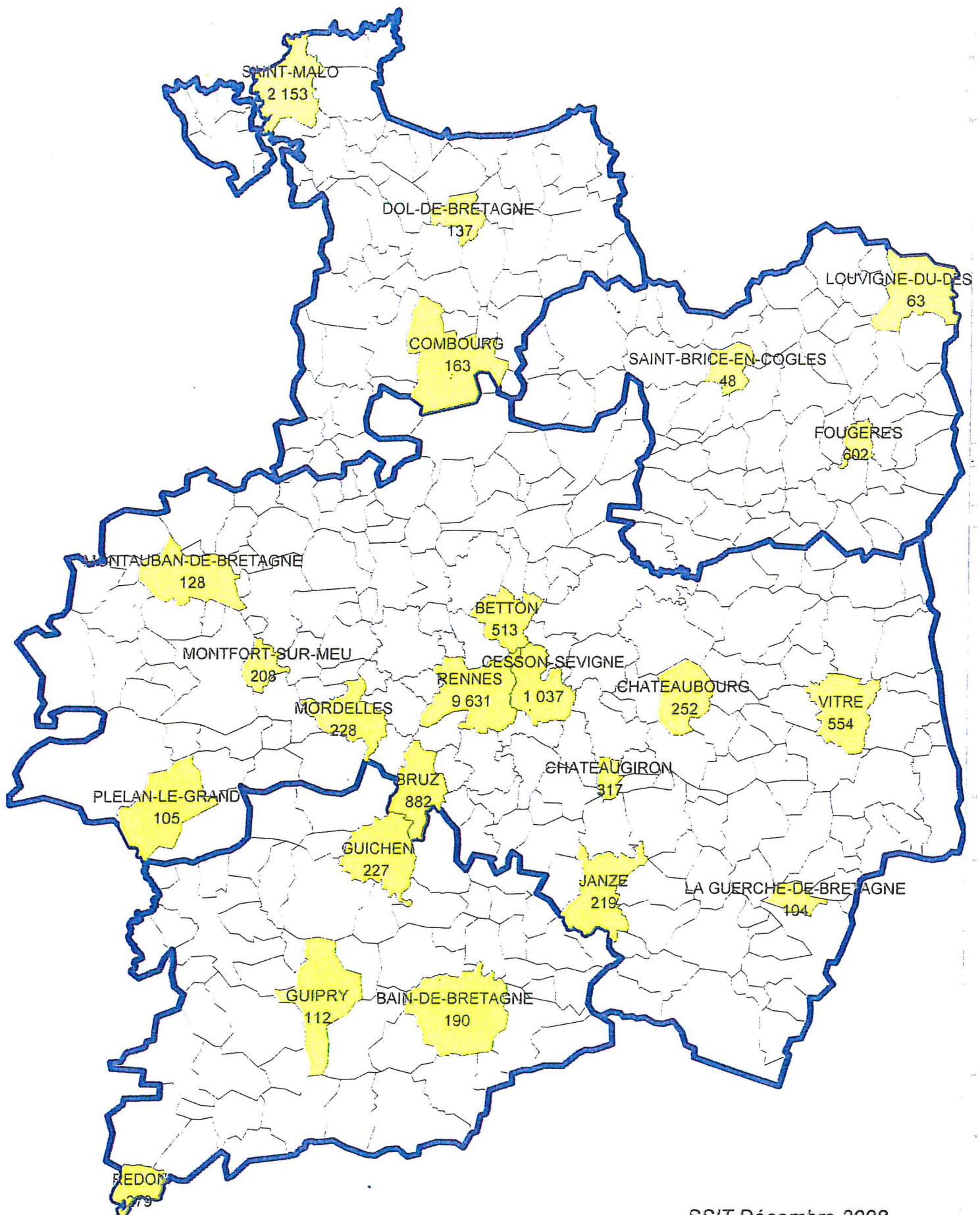
ELECTION EUROPÉENNES 7 juin 2009

Code commune 268

COMMUNE : Saint-Ganton

Détail des bureaux de vote de la commune		BV 0001
Inscrits :		342
Votants :		112
Exprimés :		103
LIBELLE	CONDUITE PAR	
LUTTE OUVRIERE	MME HAMON V.	1
MPF CPNT UNION POUR UNE AUTRE EUROPE LIBERTAS	M. DE VILLIERS P.	21
EUROPE ET DÉMOCRATIE (RIC)	M. HELGEN G.	
FRONT NATIONAL (FN)	MME NEVEUX B.	3
PAS QUESTION DE PAYER LEUR CRISE (NPA)	MME DE BOUARD L.	5
DÉMOCRATIE POUR L'EUROPE (MODEM)	MME GOULARD S.	7
UNE FRANCE ROYALE	M. CHAUVIN J-P	
UNION DES GENS	M. DUPAS C.	
CHANGER L'EUROPE (PS)	MME VERGNAUD B.	17
NEWROPENS	M. BLOSSIER B.	
FRONT DE GAUCHE	M. GÉNÉREUX J.	6
MAJORITE PRESIDENTIELLE	M. BÉCHU C.	11
EUROPE DÉCROISSANCE	M. BRULAVOINE T.	
ALLIANCE ÉCOLOGISTE INDEP	MME ROY E.	6
EUROPE DEMOCRATIE ESPERANTO	M. SCHUMAN B. H.	
COMMUNISTES	MME GIRARDIN C.	
ALTERNATIVE LIBERALE OUEST	M. BACHELOT L-M.	1
DEBOUT LA RÉPUBLIQUE	M. LECHEVALIER C.	1
LA VOIX DE LA BRETAGNE	M. GRANVILLE É.	1
EUROPE ÉCOLOGIE	M. JADOT Y.	23

PASSEPORTS EN ILLE-et-VILAINE



SSIT Décembre 2008

COMMUNIQUÉ DE LA MAIRIE

→ PASSEPORT BIOMETRIQUE EN ILLE ET VILAINE

Conformément au règlement européen du 13 décembre 2004, les ressortissants français doivent disposer, **à compter du 28 juin 2009**, d'un passeport comportant une puce électronique qui contiendra deux données biométriques : la photographie numérisée et les empreintes digitales du demandeur.

L'accueil des usagers sera modifié pour tenir compte de la saisie des données biométriques :

- Actuellement, les citoyens se rendent dans la mairie de leur domicile avec les pièces justificatives nécessaires à l'instruction de leur demande.
- Dans le nouveau dispositif, les citoyens se rendront dans l'une des 23 communes d'Ille et Vilaine, réparties équitablement dans un souci d'aménagement du territoire – carte ci-en face, ***Saint-Ganton n'étant pas sur cette carte.***

Le demandeur pourra déposer son dossier dans la commune de son choix parmi ces 23 communes, et il devra impérativement récupérer son passeport dans la commune où il aura fait sa demande.

Les personnes disposant d'un passeport non biométrique conservent ce document jusqu'à la date d'expiration indiquée sur celui-ci. **Il n'est pas nécessaire de remplacer le titre en cours de validité** par le passeport biométrique.

Pour répondre aux personnes à mobilité très réduite, ou aux personnes résidant en établissement médico-social, deux stations mobiles seront mises en place dans le département à compter du 1^{er} janvier 2010. En cas de besoin, les usagers pourront en faire la demande par courrier, ou par courriel, à la préfecture.

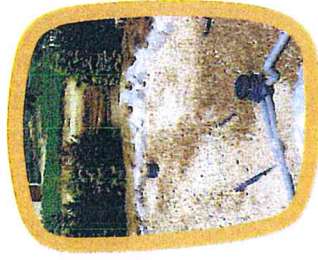
Avis à la Population

Avis de Recherche

La commune recherche des **palis** pour la réhabilitation de l'église, plus particulièrement pour restaurer le sol du porche à l'entrée de l'église.
Bien vouloir s'adresser à la mairie au 02.99.08.78.69.

L'aide du Conseil général
peut atteindre
1 000 à 1 500 €.

Une subvention de 20 à 30 %
du montant des dépenses,
plafonné à 5 000 € TTC,
selon les critères de revenus.

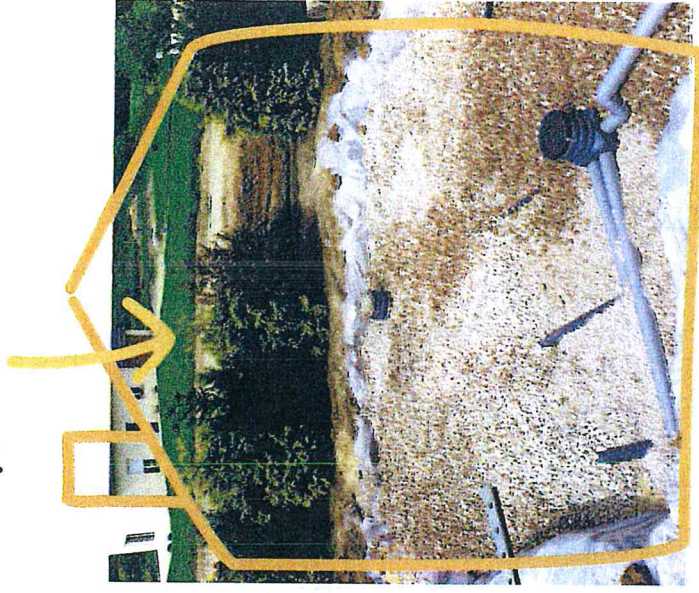


Contact :

Conseil général
d'Ille-et-Vilaine
Pôle développement
Service eau assainissement
1, avenue de la Préfecture
35042 Rennes Cedex
Tél. 02 99 02 36 71
Fax 02 99 02 20 90



Aides à la réhabilitation de l'assainissement non collectif



Pour vous aider à réaliser les travaux de réhabilitation
du système d'assainissement de votre habitation

Le Conseil général peut vous aider

- si vous remplissez les conditions suivantes :

Vous êtes propriétaire de votre maison depuis plus de 2 ans.

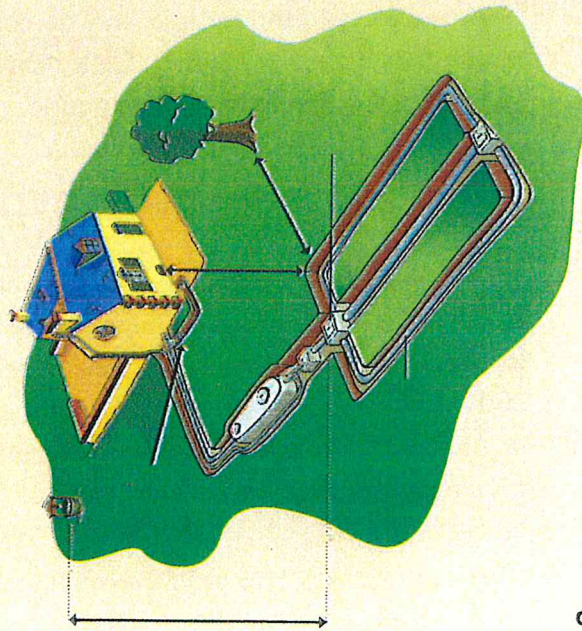
Cette habitation est actuellement votre résidence principale.

Elle a fait l'objet d'un contrôle de fonctionnement par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC), mentionnant une demande de travaux.

Vous présentez un projet de réhabilitation validé par le SPANC, dans le cadre du contrôle de conception-exécution.

Vos travaux concernent la réhabilitation totale ou partielle de votre installation.

Vous répondez aux critères de revenus suivants (critères de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat).



Les critères de revenus

Nombre de personnes dans le ménage	Revenu fiscal de référence du ménage Critères 2009 : avis d'imposition 2008 (sur revenus de 2007)	Critères pour une aide de 30%	Critères pour une aide de 20%
1	$\leq 8\ 625\ €$	$8\ 626 \leq x \leq 11\ 212\ €$	
2	$\leq 12\ 614\ €$	$12\ 615 \leq x \leq 16\ 398\ €$	
3	$\leq 15\ 169\ €$	$15\ 170 \leq x \leq 19\ 722\ €$	
4	$\leq 17\ 723\ €$	$17\ 724 \leq x \leq 23\ 040\ €$	
5	$\leq 20\ 286\ €$	$20\ 287 \leq x \leq 26\ 372\ €$	
par personne supplémentaire	$\leq 2\ 554\ €$	$2\ 555 \leq x \leq 3\ 322\ €$	



Constitution du dossier Les pièces à fournir

- pour la demande de subvention :

- Les copies :

- de la taxe foncière de l'année 2007
- de la dernière taxe d'habitation
- de l'avis d'imposition 2008 des propriétaires (sur les revenus 2007)
- du récépissé de contrôle de fonctionnement du SPANC mentionnant les travaux à réaliser
- du récépissé du contrôle de conception pour la réhabilitation projetée
- du devis des travaux projetés
- La fiche de demande d'aide complétée, datée et signée à retirer auprès du Conseil général (ou sur le site internet).
- Un relevé d'identité bancaire

- pour le paiement de la subvention :

- Les copies :

- des factures des travaux réalisés par un professionnel ou d'achat du matériel
- du récépissé de contrôle d'exécution du SPANC attestant la bonne réalisation des travaux

Lorsque les travaux sont terminés, envoyez les pièces pour la demande de paiement de la subvention. La somme attribuée sera alors versée sur votre compte.



Le dossier complet de demande de subvention doit parvenir au Conseil général avant le démarrage des travaux (voir adresse au dos).

Pour plus d'informations sur les aspects techniques, adressez-vous directement au service public d'assainissement non collectif de votre territoire (demandez les coordonnées à la mairie).

Communication du SMICTOM en date du 24 avril 2009

Concernant la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, deux décisions ont été prises lors du comité syndical du 23 mars 2009 :

1 – Pour les logements inoccupés pour hospitalisation en long séjour ou départ en maison de retraite, il a été décidé, à partir de 2009, d'accepter une exonération partielle de la redevance appliquée sur production d'un justificatif délivré par l'établissement dans lequel réside la personne concernée à condition que la vacance soit au moins égale à 3 mois.

2- A partir de 2010, l'abattement accordé aux personnes de plus de 70 ans sera supprimé.

Pour information, les déchets amiantés pourront être déposés à la déchetterie. Pour ce faire, prendre contact avec le SMICTOM* pour connaître les conditions de ce dépôt.

*Téléphone : 02.99.57.04.03

Arrêt expérimentation transport collectif vers Redon

Pipriac Communauté avait mis en place un service de transport collectif le 7 janvier 2008 pour les habitants de Sixt-sur-Aff et Bruc-sur-Aff qui souhaitaient se rendre à Redon le lundi matin, puis avait renouvelé l'expérimentation à partir du 1^{er} septembre 2008 en incluant cette fois-ci une ligne directe l'après-midi dont pouvaient bénéficier aussi les habitants de St-Just. Au vu de la faible fréquentation de ce service, Pipriac Communauté a décidé de ne pas poursuivre ce service à compter du 1^{er} juillet 2009.

Une enquête va être réalisée afin de connaître les besoins des habitants du canton pour se rendre à la gare de Messac. Cette enquête, qui paraît dans votre bulletin municipal, sera également disponible dans votre mairie.

Arrêt expérimentation transport

Au vu d'une fréquentation peu importante concernant le transport à la demande mis en place le 7 janvier 2008 pour les habitants de St-Ganton qui souhaitaient se rendre à Rennes ou Redon, Pipriac Communauté a décidé de ne pas poursuivre ce service à compter du 1^{er} juillet 2009. Une enquête va être réalisée afin de connaître les besoins des habitants du canton pour se rendre à la gare de Messac. Cette enquête, qui paraît dans votre bulletin municipal, sera également disponible dans votre mairie.



La Halte Garderie Parentale – ADMR

Les P'tits d'Homs
Rue Chirpar à PIPRIAC

Accueille les enfants
De 4 mois à 4 ans
Le lundi et le vendredi

Pour plus de renseignements, vous pouvez
contacter :

Les lundis et vendredis :
La halte garderie
Rue Chirpar
Au 02.99.34.39.28

Les autres jours :
L'ADMR de Pipriac
54 rue du Dr Laënnec
Au 02.99.34.45.44

Tout sur l'éco-prêt à taux zéro

LE DOSSIER ECO-PRET A TAUX ZERO :

 [Tout sur l'éco-prêt à taux zéro](#)

 [Foire aux questions](#)

 [Quelques exemples](#)

Jean-Louis BORLOO a signé le 26 février 2009 avec les banques, les professionnels du bâtiment et de l'immobilier, et l'ADEME, une convention détaillant les modalités pratiques de mise en œuvre de l'« éco-prêt à taux zéro ».

Les Français peuvent dès aujourd'hui contacter les entreprises du bâtiment pour obtenir des conseils sur les travaux à réaliser, et pourront contacter les banques distribuant l'« éco-prêt à taux zéro » dès le mois d'avril. Les premiers travaux de rénovation thermique financés par l'« éco-prêt à taux zéro » pourront donc être réalisés dès le printemps 2009.

Téléchargez les formulaires :

- [Formulaire type devis : Travaux d'amélioration de la performance énergétique éligibles à l'éco-prêt à taux zéro : atteinte d'une performance énergétique globale minimale](#) (format PDF - 195.3 ko)
- [Formulaire type facture : Travaux d'amélioration de la performance énergétique éligibles à l'éco-prêt à taux zéro : atteinte d'une performance globale minimale](#) (format PDF - 196.2 ko)
- [Formulaire type devis : Travaux d'amélioration de la performance énergétique éligibles à l'éco-prêt à taux zéro : réalisation d'un bouquet travaux](#) (format PDF - 180.2 ko)
- [Formulaire type facture : Travaux d'amélioration de la performance énergétique éligibles à l'éco-prêt à taux zéro : réalisation d'un bouquet travaux](#) (format PDF - 420 octets)

Pourquoi l'éco-prêt à taux zéro ?

Le programme de réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments constitue un chantier prioritaire du Grenelle Environnement. Le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie en France :

- il consomme environ 68 millions de tonnes d'équivalent pétrole chaque année (42,5% de l'énergie finale totale) ;
- il génère 123 millions de tonnes de CO2 (23% des émissions nationales) ;
- ces émissions ont augmenté d'environ 15% depuis 1990.



L'objectif fixé par le Grenelle Environnement est de **réduire les consommations d'énergie du parc des bâtiments existants** d'au moins 38 % d'ici à 2020 et, à cette fin, de rénover complètement 400 000 logements chaque année à compter de 2013.

Adopté dans la loi de finances 2009, l'éco-prêt à taux zéro vient compléter la gamme des instruments financiers incitatifs qui existent déjà pour les rénovations dans le bâtiment, comme le crédit d'impôt « développement durable » ou le Livret de développement durable.

Comment fonctionne un éco-prêt à taux zéro ?

L'éco-prêt permet de financer les travaux d'économies d'énergie et leurs éventuels frais induits afin de rendre le logement plus économe en énergie, plus confortable et moins émetteur de gaz à effet de serre.

LII concerne :

- les propriétaires occupant
- bailleur ou en société civile pour une habitation construite avant le 1er janvier 1990 et destinée à un usage de résidence principale
- les copropriétés



Maison écologique

Crédit photo : MEEDDAT / Jean-Marie Bernier

Que finance l'éco-prêt à taux zéro ?

Pour bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro, il faut soit mettre en œuvre un « bouquet de travaux », soit améliorer la performance énergétique globale de son logement.

Les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie pourront également bénéficier du prêt à taux zéro.

Comment composer un « bouquet de travaux » éligible à l'éco-prêt à taux zéro ?

Un « bouquet de travaux » est un ensemble de travaux cohérents dont la réalisation simultanée apporte une amélioration sensible de l'efficacité énergétique du logement et doit être réalisé par un professionnel des travaux dans au moins deux des catégories suivantes :

- isolation performante de la toiture
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire
- installation d'un chauffage utilisant les énergies renouvelables
- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique globale du logement

Ceux qui sont définis dans le cadre d'une étude thermique, peuvent aussi donner droit à l'éco-prêt à taux zéro, pour les logements construits après le 1^{er} janvier 1948, aux conditions suivantes :

- si votre logement consomme, avant les travaux, plus de 180 kWhEP/m²/an, il faut atteindre, après travaux, une consommation d'énergie inférieure à 150 kWhEP/m²/an ;
- si votre logement consomme moins de 180 kWhEP/m²/an, il faut atteindre, après travaux, une consommation inférieure à 80 kWhEP/m²/an.



Crédit photo : MEEDDAT / Bernard SUARD

L'éco-prêt à taux zéro finance

- la fourniture et la pose de nouveaux ouvrages (sous réserve que l'équipement ou le matériau réponde à des caractéristiques techniques précises)
- les travaux induits indissociables (reprise d'électricité, installation d'un système de ventilation...) les frais de maîtrise d'œuvre (architecte, bureau d'étude thermique...)
- les frais éventuels d'assurance

Quel montant ? Quelle durée ? Comment l'obtenir ?

LE MONTANT : l'éco-prêt à taux zéro permet de *financer jusqu'à 30 000 € de travaux*.

LA DUREE : *La durée de remboursement est de 10 ans*. La banque peut vous proposer de porter cette durée à 15 ans. Vous pouvez aussi décider de la réduire jusqu'à un minimum de 3 ans. Exceptionnellement elle peut être réduite à 1 an avec accord de la banque, pour alléger vos charges de remboursement.

COMMENT L'OBTENIR : après avoir identifié les travaux à réaliser avec l'entreprise ou l'artisan choisi, *il faut s'adresser à l'une des banques partenaires* muni du formulaire type « devis », accompagné des devis relatifs à l'opération retenue.

L'établissement bancaire attribue l'éco-prêt à taux zéro dans les conditions classiques d'octroi de prêt.

Dès attribution du prêt, le demandeur a deux ans pour réaliser ses travaux. Au terme des travaux, il devra retourner voir la banque muni du formulaire type « factures » et des factures acquittées. Un seul éco-prêt à taux zéro sera accordé par logement.

L'éco-prêt à taux zéro est cumulable avec les aides de l'agence nationale de l'habitat et des collectivités territoriales, les certificats d'économies d'énergie et le prêt à taux zéro octroyé pour les opérations d'acquisition-rénovation. Pour les personnes dont le revenu fiscal du foyer fiscal n'excède pas 45 000 euros en année n-2, le prêt à taux zéro, s'il est octroyé en 2009 ou 2010, peut être cumulable avec le crédit d'impôt développement durable.

A savoir : l'éco-prêt à taux zéro pour les travaux d'assainissement

Depuis la loi sur l'eau de 1992, dont certaines dispositions ont été renforcées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, les propriétaires d'habitation non raccordée au réseau public de collecte des eaux usées, doivent s'équiper d'une installation d'assainissement non collectif (fosse septique et traitement des eaux usées) en bon état de fonctionnement.

Les travaux concernant l'installation d'assainissement non collectif ne consommant pas d'énergie pourront bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro à hauteur de 10 000 euros.

[Travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif éligibles à l'éco-prêt à taux zéro](#) Formulaire type devis (format PDF - 168.9 ko)

[Travaux de réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif éligibles à l'éco-prêt à taux zéro](#) Formulaire type facture (format PDF - 169.2 ko)



Intérieur d'une maison

Crédit photo : MEEDDAT / Laurent Mignaux

Foire aux questions sur l'éco-prêt à taux zéro

LE DOSSIER ECO-PRET A TAUX ZERO :

 [Tout sur l'éco-prêt à taux zéro](#)

 [Foire aux questions](#)

 [Quelques exemples](#)



1. Tout le monde peut-il bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro ?

Ce prêt est attribué aux propriétaires, qu'ils soient occupants ou bailleurs, sans condition de ressources. Le logement doit être une résidence principale construite avant le 1er janvier 1990.

En copropriété, chaque copropriétaire peut faire individuellement une demande d'éco-prêt à taux zéro pour les travaux réalisés par la copropriété.

Pour en bénéficier, vous devez, soit réaliser un « bouquet de travaux », soit entreprendre des travaux engendrant un certain niveau de réduction de la consommation en énergie de votre logement.

2. Quels travaux peuvent composer un « bouquet de travaux » ?

Pour composer un « bouquet » éligible à l'éco-prêt à taux zéro, choisissez des travaux dans au moins deux des catégories du tableau de la partie gauche. Chaque type de travaux doit correspondre aux actions détaillées dans la partie droite du tableau.

Catégorie de travaux éligibles	Caractéristiques techniques minimales
Isolation de la toiture	- planchers de combles perdus : $R \geq 5 \text{ (m}^2\text{K) / W}$ - rampants de combles aménagés : $R \geq 4 \text{ (m}^2\text{K) / W}$ - toiture terrasse : $R \geq 3 \text{ (m}^2\text{K) / W}$
Isolation des murs donnant sur l'extérieur	- isolation par l'intérieur ou par l'extérieur : $R \geq 2,8 \text{ (m}^2\text{K) / W}$
Remplacement des fenêtres et portes-fenêtres donnant sur l'extérieur et remplacement éventuel des portes donnant sur l'extérieur	- fenêtre ou porte-fenêtre : $U_w \leq 1,8 \text{ W / (m}^2\text{K)}$ - fenêtre ou porte-fenêtre munie de volets : $U_{jn} \leq 1,8 \text{ W / (m}^2\text{K)}$ - seconde fenêtre devant une fenêtre existante : $U_w \text{ ou } U_{jn} \leq 2 \text{ W / (m}^2\text{K)}$ - porte donnant sur l'extérieur : $U_w \leq 1,8 \text{ W / (m}^2\text{K)}$
Installation ou remplacement d'un système de chauffage (associé le cas échéant à un système de ventilation performant) ou d'une production d'eau chaude sanitaire (ECS)	- chaudière + programmeur de chauffage : à condensation ou basse température* - PAC chauffage + programmeur de chauffage : $\text{COP} \geq 3,3$ - PAC chauffage + ECS + programmeur de chauffage : $\text{COP} \geq 3,3$
Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable	- capteurs solaires : certification CSTBat, Solar Keymark ou équivalent
Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable	- chaudière bois : classe 3 - poêle bois, foyer fermé, insert : rendement supérieur ou égal à 70 %

3. Comment choisir les travaux les plus efficaces ?

Chaque logement a ses propres caractéristiques et on ne peut pas recommander les mêmes types de travaux pour tout le monde : c'est pourquoi les « bouquets » permettent une certaine souplesse pour s'adapter à tous les cas particuliers. Globalement, plus le bâtiment est consommateur, plus les travaux d'économie d'énergie sont rentables. En général, il est plus efficace de d'abord bien isoler - et ventiler - son logement, et ensuite d'installer des systèmes de production de chauffage et d'eau chaude performants, voire utilisant une énergie renouvelable.

Pour définir les travaux les plus utiles et les plus rentables pour votre cas particulier, contactez un conseiller Espace Info - > Énergie qui vous apportera des conseils personnalisés et gratuits. [Cliquez-ici](#) pour plus de renseignements ou appelez le 0810 060 050 (prix d'un appel local).

4. Comment bénéficier de l'éco-prêt suite à une étude thermique ?

Plutôt que de composer votre propre bouquet de travaux, vous pouvez faire réaliser une étude thermique, qui permet de définir les travaux les plus adaptés à votre bâtiment. Elle est réalisée par un bureau d'étude qui calculera la consommation actuelle du logement et préconisera une série de travaux permettant d'améliorer sa performance énergétique globale. L'étude thermique est facturée entre 1 000 et 2 500 euros selon les cas.

En fonction de la performance atteinte, vous pouvez bénéficier de l'éco-prêt à taux zéro. Si la performance initiale (calculée en kWh/m²/an, la performance moyenne du parc étant d'environ 240) est supérieure à 180, il faut atteindre au moins 150. Si la performance initiale est inférieure à 180, il faut atteindre au moins 80.

Attention, le Diagnostic de performance énergétique (DPE ou étiquette énergie) n'est pas une étude thermique. Celle-ci est plus complète mais aussi plus chère que le simple DPE : elle est donc particulièrement recommandée pour des travaux à l'immeuble (en copropriété) mais aussi pour des travaux en maison individuelle.

5. Quel est le montant maximal de cet éco-prêt à taux zéro et sa durée ?

En fonction de la méthode d'intervention retenue, la banque peut vous prêter jusqu'à 30 000 euros que vous devrez rembourser, sans intérêt, sur une période de 10 ans.

En pratique si votre bouquet de travaux se compose de deux travaux, vous avez droit à 20 000 € maximum. Si vous allez jusqu'à trois travaux ou plus, ou si vous améliorez la consommation d'énergie de votre logement, vous avez droit à 30 000 € maximum.

La durée peut être réduite jusqu'à 3 ans à votre demande. La banque peut aussi vous proposer de la porter à 15 ans, pour alléger vos charges de remboursement.

6. Toutes les banques distribueront-elles l'éco-prêt à taux zéro ?

Seules les banques ayant signé une convention avec l'Etat pourront diffuser l'éco-prêt à taux zéro :

- BNP Paribas
- Crédit Agricole
- Société Générale
- Caisse d'Epargne
- Banque Populaire
- Crédit Mutuel (via la FBF)
- La Banque Postale
- Crédit Foncier
- Crédit Immobilier de France
- Solféa
- Domofinance
- LCL

7. Quelle est la marche à suivre pour obtenir un éco-prêt à taux zéro auprès d'une banque ?

Premièrement, vous devez faire remplir un formulaire type de devis de travaux par l'entrepreneur que vous aurez choisi. Ce formulaire est téléchargeable sur le site de l'ADEME, rubrique « [Financez vos projets](#) ».

Votre dossier sera alors examiné par la banque qui décidera, comme pour toute demande de prêt, de vous prêter la somme demandée en fonction de votre endettement préalable et de votre capacité à rembourser.

8. Si on décide de faire les travaux en plusieurs tranches, peut-on bénéficier plusieurs fois de l'éco-prêt à taux zéro ?

Non, on ne peut obtenir qu'un seul éco-prêt à taux zéro par logement.

En revanche, une fois l'éco-prêt à taux zéro accordé, vous disposez d'une durée de deux ans pour réaliser l'ensemble des travaux prévus.

Sachez qu'il est souvent plus rentable de réaliser une rénovation globale que de faire des travaux petits bouts par petits bouts.

9. L'éco-prêt à taux zéro est-il cumulable avec d'autres aides ?

Oui, l'éco-prêt à taux zéro est cumulable avec les aides de l'ANAH et des collectivités territoriales.

Il est également cumulable avec le crédit d'impôt développement durable jusqu'en 2010 et sous conditions de ressources. En pratique, il faudra que votre offre d'éco-prêt à taux zéro ait été émise avant le 31 décembre 2010, et si le revenu fiscal de votre foyer n'excède pas 45 000 € au titre de l'avant dernière année précédent cette offre.

10. Les éco-prêts liés au Livret de développement durable et l'éco-prêt à taux zéro, est-ce la même chose ?

Non, ce sont deux mesures différentes.

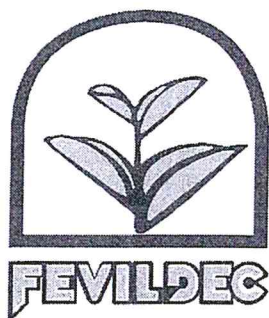
Les éco-prêts ont été mis en place par les banques en 2007 suite à la transformation du CODEVI en Livret Développement durable. L'objectif est comme pour l'éco-prêt à taux zéro de financer des travaux d'amélioration énergétique de l'habitat mais avec une différence importante : les éco-prêts ont des taux d'intérêt globalement plus bas que les prêts classiques. Ils pourront être utilisés comme prêt complémentaire à l'éco-prêt à taux zéro en cas de besoin, ou bien pour financer des travaux non éligibles à l'éco-prêt à taux zéro (un seul type de travaux, ou bien panneau solaire photovoltaïque...).

11. Peut-on bénéficier de l'éco-prêt pour rénover les logements situés dans les DOM ?

Les logements situés dans les départements d'outre-mer peuvent bénéficier de l'éco prêt à taux zéro dans les mêmes conditions qu'en France métropolitaine en ce qui concerne les bouquets de travaux.

Le climat spécifique aux DOM requiert cependant le choix d'un bouquet de travaux adapté : la réalisation conjointe d'une isolation de toiture et d'une installation d'eau chaude solaire peut ainsi être financée par le prêt et permet de faire des économies d'énergie et d'améliorer le confort d'été.

Par ailleurs, la réalisation d'une unique action reste encouragée via le crédit impôt développement durable qui permet notamment de soutenir l'installation d'un chauffe eau solaire seul ou l'installation de capteurs photovoltaïques.



FEVILDEC INFORMATIONS

Bulletin d'information
de la Fédération Départementale de Lutte
Contre les Organismes Nuisibles d'Ille et Vilaine

Bulletin spécial FRELON ASIATIQUE

Madame, Monsieur le Maire.

Une nouvelle problématique vient de faire son apparition en Ille et Vilaine :

LE FRELON ASIATIQUE (*Vespa velutina*)

Ce bulletin spécial vous apporte les informations de base pour vous permettre de bien appréhender ce nouveau phénomène.

Pour l'instant seul le Nord-Ouest du département semble concerné. Les mesures devraient donc se concentrer dans un premier temps dans cette zone géographique.

N'hésitez pas à contacter l'équipe de la FEVILDEC pour de plus amples informations.

*L'animateur de la FEVILDEC,
Cyrille LEJAS*

RECONNAISSANCE :

Bien faire la différence avec le frelon commun

RISQUES ET DEGATS :

Ce qu'il faut savoir

ATTITUDE A ADOPTER :

Que faire en présence du Frelon asiatique

PLAN DE LUTTE ET DE SURVEILLANCE :

Comment limiter son expansion



RECONNAISSANCE

Faire la différence avec le frelon européen

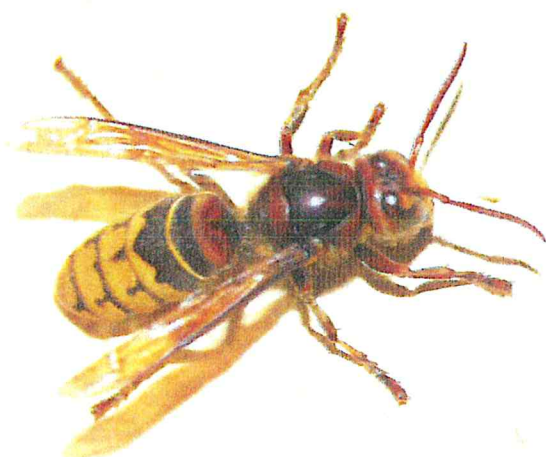
Illustrations de Frelon asiatique

Ci-dessous le **frelon asiatique** reconnaissable à sa couleur brune-orangée que le frelon européen ne possède pas. La dominante noire et la présence d'un unique anneau orangé doivent faire suspecter un cas de frelon asiatique. Le signalement est impératif



Illustrations de Frelon européen

Le frelon européen possède un abdomen à dominante jaune et une tête jaune à brun rouge. L'espèce est très commune dans notre département.



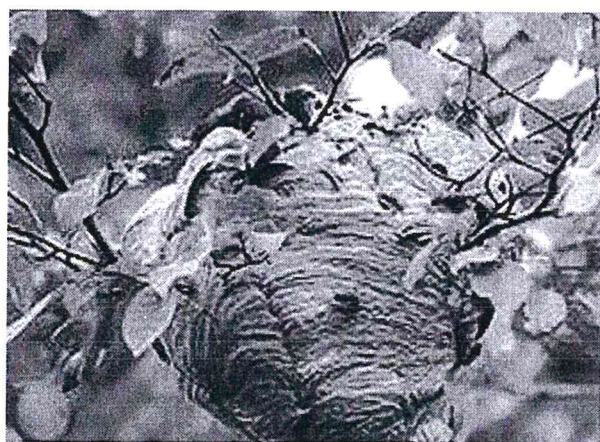
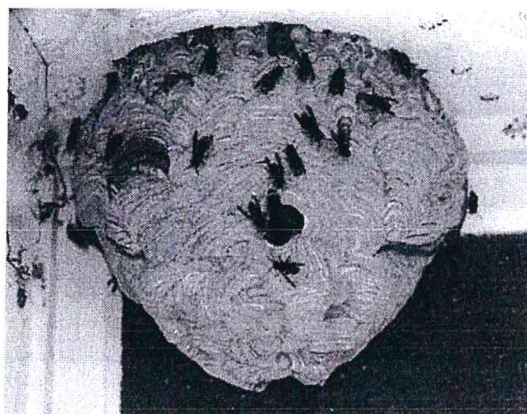
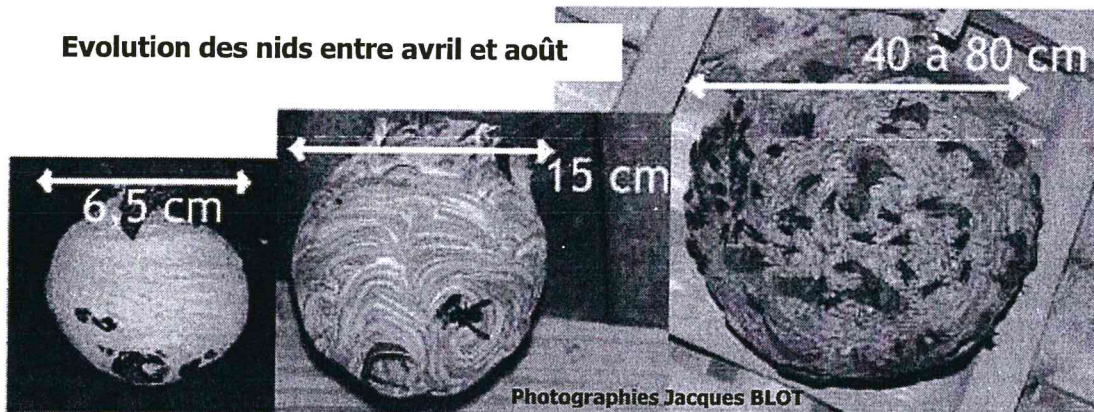
RECONNAISSANCE : **Des nids caractéristiques**

Les nids de frelon asiatique sont généralement implantés dans les arbres.
(quelquefois à plus de 10 mètres)

On en retrouve aussi dans des abris aérés (granges, greniers, hangars, arbres creux)
et plus rarement au sol. La taille moyenne oscille de 40 à 80 cm.

A la différence des nids de frelon européen, il ne possède qu'une seule et unique entrée.

Evolution des nids entre avril et août



RISQUES ET DEGATS :

→ **Risque sanitaire, santé publique**

Le frelon asiatique est peu agressif lorsque qu'il est seul mais devient beaucoup plus virulent à l'approche du nid.
Les piqures sont dangereuses et douloureuses.

→ **Dégâts sur les ruchers**

Les apiculteurs subissent les attaques des frelons asiatiques qui tuent et consomment en masse les abeilles.
La pollinisation peut être affaiblie en cas d'impact important.

ATTITUDE A ADOPTER :

Que faire en présence du frelon asiatique

→ **Règle N° 1 :**

Ne pas entreprendre de détruire un nid seul.
Cette démarche très dangereuse doit être réalisée par des professionnels formés spécifiquement à l'espèce.

→ **Signaler la présence en mairie**

Toute observation de frelon asiatique doit être signalée en mairie qui transmet l'information aux services départementaux concernés.
Des mesures de vérification et de lutte sont ensuite entrepris.

PLAN DE LUTTE ET DE SURVEILLANCE :

Comment limiter son expansion ?

→ **Piégeage des fondatrices**

Cette action ciblée à certaines périodes de l'année limite l'implantation de nouvelles colonies.

Le piégeage à caractère collectif doit être impérativement encadré par des structures référentes.

→ **Piégeage des ouvrières**

Moins efficace que le piégeage des fondatrices, il peut être réalisé tout au long de l'année. Ce piégeage peut affaiblir les jeunes nids.

→ **Destruction des nids**

Elle doit être systématique. Ce moyen de lutte est d'autant plus efficace s'il est réalisé avant le départ des fondatrices début août.



33 place de Verdun

35550 PIPRIAC

☎ 02.99.34.36.91

☎ 02.99.92.10.42

Mail : paepipriac@wanadoo.fr

Site : <http://paepipriac.monsite.orange.fr>

Horaires d'ouverture

Tous les jours, sans RDV,
de 9 h à 12 h

Fermé le mercredi.

En dehors de ces horaires,
uniquement sur RDV.

Ouvert à tout public à la recherche d'un emploi ou d'une formation, le Point Accueil Emploi est un service de proximité gratuit, permettant de se documenter dans différents domaines (offres, le droit du travail, les métiers...).

Nous mettons à votre disposition les offres POLE EMPLOI du bassin Rennes – Redon et les offres locales, ainsi que les offres de formation et les possibilités de financement, quelque soit votre statut.

En tant qu'employeur, vous pouvez nous déposer une offre et obtenir des renseignements concernant les aides à l'embauche.

Nous vous aidons également dans la réalisation d'un CV, d'une lettre de motivation ; nous mettons à disposition des ordinateurs avec accès internet pour vous faciliter la recherche d'emploi, ainsi qu'un large choix de documentations, revues, journaux, plaquettes...

En partenariat avec la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine et l'AIDE Emploi Services, le PAE a mis en place la location d'un cyclomoteur pour les demandeurs d'emploi inscrits à POLE EMPLOI, sans moyen de transport.

D'autre part, suite à une convention signée avec le Conseil Général d'Ille et Vilaine, nous pouvons délivrer gratuitement des titres de transport (du Groupement Ille et Vilaine Autocars) aux personnes inscrites à POLE EMPLOI, pour se rendre à un entretien d'embauche vers Rennes ou Redon, avec justificatif.

Contactez-nous pour les tarifs et conditions.



Plantations haies et bosquets

Pipriac Communauté avec l'appui financier du Conseil Général d'Ille et Vilaine renouvelle la campagne de **plantations de haies bocagères et de bosquets**. Un technicien rencontrera chaque planteur pour le conseiller et réaliser un schéma de plantation. L'ensemble des projets fera alors l'objet d'une commande groupée de plants, de paillage et de protection. La préparation du terrain et la plantation sont à la charge du planteur. Chaque personne intéressée pour planter sur le territoire du canton de Pipriac **au minimum 200 m de haies** d'un seul tenant ou en complément d'une haie déjà existante et hors lotissement et/ou **au maximum 50 ares** (5000 m²) de bosquets, doit **s'inscrire auprès de sa mairie avant la fin octobre**. Une participation financière de 1€ / mètre linéaire planté et 10 € / are de bosquet planté sera demandée au planteur.

Renseignements :

Pipriac Communauté : 02 99 34 06 13

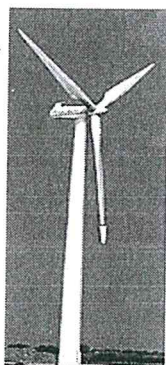
Projet d'indicateurs de Bien-Etre

L'association PEKEA, Pipriac Communauté ainsi que la Région Bretagne ont engagé depuis janvier 2009 une démarche afin de consulter la population sur son bien-être et sa qualité de vie. Un questionnaire élaboré à partir d'indicateurs concertés avec les participants aux réunions publiques sera disponible dès la mi-juin en mairie. N'hésitez pas à donner votre avis et ainsi participer aux projets de demain !

Renseignements :

Pipriac Communauté : 02 99 34 06 13

Schéma de développement éolien sur le territoire de Pipriac Communauté



1^{ère} Réunion Publique

Informations générales sur le contexte énergétique et la place de l'énergie éolienne, discussion autour de l'élaboration d'un cadre maîtrisé de l'éolien sur le territoire communautaire et présentation des études techniques et paysagères.

Ouvert à tous

Lundi 29 juin 2009 à 20h00

à la Salle des Fêtes de Guipry (en face de la mairie)

Renseignements :

Pipriac Communauté : 02 99 34 06 13

**Combien êtes-vous tous les jours à faire le même trajet,
seul dans votre voiture ???**



Avez-vous pensé au covoiturage ?

Le covoiturage, un nouveau mode de « transport en commun » qui garde la souplesse de la voiture, les économies et la convivialité en plus.

L'association Covoiturage + est une centrale de covoiturage sur les trajets domicile travail. Cette association, en créant un réseau inter-entreprises, permet à chaque automobiliste de ne plus venir seul dans sa voiture au travail, mais avec un ou plusieurs voisins. Face aux enjeux environnementaux et énergétiques de notre société, Covoiturage+ propose une alternative accessible à tous.

A l'initiative du projet, il y a également le souci d'insertion : en proposant votre voiture, vous permettrez à des personnes de retrouver du travail et notamment aux femmes plus victimes encore que les hommes du manque de mobilité.

Une formule clé en main :

L'inscription à l'association est GRATUITE. Elle permet de faire une recherche de covoitureur à partir des informations que vous aurez fournies : lieu de domicile et lieu de travail précis, horaires... Si l'association trouve votre « correspondant », elle vous met en relation afin de tester l'équipage pendant 15 jours.

Une adhésion de 20 euros par an vous sera alors demandée UNIQUEMENT si cet équipage s'avère concluant (gratuit si votre entreprise adhère à l'association). Covoiturage + offre en effet un suivi de l'équipage et une garantie de retour. Si votre équipier a dû rentrer plus tôt que prévu chez lui (enfant malade...) ou doit rester plus tard (réunion imprévue...), Covoiturage + s'engage à vous trouver une solution de retour : soit par une autre solution de covoiturage, soit en vous remboursant les titres de transport.

Aujourd'hui, plus de 200 entreprises sont engagées dans la démarche, 7800 personnes inscrites et 1200 covoitureurs.

Plus de 100 personnes habitant la Communauté de Communes de Pipriac sont déjà inscrites à l'association, et vous ?

Automobiliste ou non, l'inscription est gratuite alors n'hésitez plus. Un simple coup de fil et Covoiturage+ pourra vous renseigner sur les possibilités d'équipage qui s'offrent à vous.

Covoiturage+, 20 rue d'Isly, 35000 Rennes. Tel : 02.99.35.10.77.

Mail : covoiturageplus@covoiturage.asso.fr - **Site Internet :** www.covoiturage.asso.fr



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 Janvier 2009 à 20 heures

L'an deux mil neuf, le treize janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 30 décembre 2008

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Michel DUCLOYER

Secrétaire : Mme Jacqueline BOULAIS

Ordre du Jour

- 1- Délibération pour autoriser à défendre une affaire au Tribunal Administratif;*
- 2- Questions diverses.*

1 – Autorisation à défendre une affaire au Tribunal Administratif

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Mme Fenice Elodie, domiciliée « Brubet » en Saint-Ganton, embauchée en contrat d'avenir par la commune, en association avec le Conseil Général et l'ANPE de Redon, du 1^{er} juin 2007 au 30 novembre 2007, a déposé une requête au Tribunal administratif.

De ce fait, il demande au conseil son accord pour défendre cette affaire auprès du Tribunal Administratif.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mr le Maire pour défendre ce dossier auprès du Tribunal Administratif.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 Janvier 2009 à 20 heures

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 22 Janvier 2009

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mr Gérard PROVOST

Absente excusée : Mme Carole LEROUX,

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Ordre du Jour

- 1- Délibération pour incorporer un bien dans le domaine communal,*
- 2- Délibération pour prise en charges des frais de fonctionnement pour 2 enfants à l'Ecole Privée de Saint-Just,*
- 3 - Bilan d'entretien des sentiers pédestres*
- 4 - Renouvellement convention multi-services FEVILDEC*
- 5- Elections européennes du 7 juin 2009*
- 7- Questions diverses.*

Mr le Maire présente Mme Agnès Le Lay du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement -CPIE- de Saint-Just, en remplacement de Mr Guillaume Cosson, pour continuer le travail sur le Contrat Nature sur les fonds de vallée de Beaucel. Une discussion s'instaure et un questionnaire est distribué à l'assemblée pour préparer le devenir de cette vallée.

1 – Bilan d'entretien des sentiers pédestres

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Général portant sur les chemins d'intérêt départemental dans le cadre des sentiers de promenade et de randonnée.

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, il est effectué un bilan d'entretien technique par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, ainsi que les remarques ou demandes de la commune.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le bilan d'entretien des sentiers d'intérêt départemental de l'année 2008.

2 – Convention FE.VIL.DEC

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une convention avait été passée entre la commune et la Fédération Départementale de Lutte contre les ennemis de la culture d'Ille et Vilaine, en 2004 et renouvelable par tacite reconduction pendant quatre ans.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le renouvellement de cette convention.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité le renouvellement de la convention pour quatre ans, jusqu'en 2012, et ainsi payer une cotisation annuelle qui est de 70 € pour l'année 2009.

3 - Prise en charge des frais de fonctionnement de l'école privée de Saint-Just concernant deux enfants de Saint-Ganton

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émis par la commune de Saint-Just demandant une participation au frais de fonctionnement de l'école privée pour deux enfants résidant à Saint-Ganton. Il informe que l'école privée est en contrat d'association avec la mairie de Saint-Just dont il a un exemplaire.

Aussi, il demande au Conseil de statuer sur cette requête.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement pour ces deux élèves, à savoir 321 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire et 984 € pour un enfant scolarisé en maternelle, le montant total faisant 1 305 €.

4 - Action de Soutien pour le Centre Hospitalier du Pays de Redon et Vilaine

Monsieur le Maire fait part d'un dossier de demande d'adhésion et de subvention reçu du Comité d'Action et Promotion pour le centre hospitalier du Pays de Redon et Vilaine. Il informe l'assemblée que les actions menées en 2008 par ce comité ont été décisifs pour le maintien du secteur psychiatrique de l'hôpital.

Ce comité entend continuer à mener des actions en 2009, notamment des actions de communication auprès de la population.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de décider de la suite de ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'adhérer au comité de soutien du Centre hospitalier de Redon et Vilaine pour une adhésion de 20 € pour l'année 2009,
- D'octroyer une subvention de 0,10 € par habitant, soit un montant total de 40,80 €.

5 - Acquisition de 2 séparations d'urinoir pour la Salle Polyvalente

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de plusieurs réflexions de personnes utilisatrices de la salle polyvalente quant à ses urinoirs.

En effet, la séparation d'un urinoir et du lavabo est cassée et l'autre urinoir est dépourvu de séparation.

Il propose alors un devis de deux séparations urinoir.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'acheter deux séparations urinoir pour un montant unitaire de 168,55 € hors taxes, soit un montant total toutes taxes de 403,17 € à l'entreprise Ets Bucas sise à Redon 35600,
- D'imputer cette somme au compte 2313-986 «construction salle polyvalente ».

6 – Questions diverses

- Pollution du cours d'eau « La Couarde »

Le 31 décembre 2008, suite à des alertes de résidents de « La Roche », Mr le Maire a signalé à la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, une pollution au niveau du plan d'eau communal situé à proximité du lieu-dit « La Couarde ».

Un technicien s'est déplacé ce même jour et a demandé au Maire d'isoler la réserve d'eau du cours d'eau.

Par courrier du 23 janvier 2009, le service concerné informe la mairie que les prélèvements effectués dans le plan d'eau communal n'ont pas mis en évidence une pollution au niveau de l'étang, ni sur le cours d'eau de « La Couarde ».

Le service informe également Mr le Maire que deux agents ont rencontré l'exploitant de la ferme du « Breil » et qu'ils lui ont fait un rappel verbal à la réglementation pour rejet d'eaux non conformes dans le milieu naturel car son réseau recueillant les eaux de lixiviat s'est mis en charge fin décembre 2008 et a débordé dans le réseau « eaux pluviales » interne à l'exploitation, ce dernier se rejetant directement dans le ruisseau.

- Délibération pour incorporer un bien dans le domaine communal

En ce qui concerne la procédure de bien vacant sans maître pour la maison sise à « Gominé », les 6 mois d'affichage et de réflexion arrivent à son terme et deux possibilités se présentent à la mairie : soit la commune intègre le bien concerné dans le patrimoine communal, soit c'est l'Etat qui l'incorpore dans son patrimoine.

Au vu des courriers de Mrs Debray Michel et Guérif Serge s'engageant à acheter ce bien, les élus décident à l'unanimité de l'incorporer, dans un premier temps, dans la patrimoine communal, après le délai des 6 mois échus, à savoir ultérieurement au 8 février 2009, et pouvoir, après les démarches administratives nécessaires, revendre ce bien à Mrs Debray et Guérif.

- Masure sise à « La Roche » cadastrée section C n°1073

A la demande d'un conseiller municipal, membre de l'association R.A.C.I.N.E.S., un débat s'installe sur l'acquisition de la masure en question.

Le Maire demande à ce que la commission « Bâtiments » se réunisse pour réfléchir sur le coût de la sauvegarde de cette masure.

- Elections Européennes

Le Conseil Municipal est informé que les élections européennes auront lieu le dimanche 7 juin 2009. Les tours de gardes seront établis à une prochaine réunion de conseil.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Février 2009 à 20 heures

L'an deux mil neuf, le dix-neuf février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 13 Février 2009

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Jacqueline BOULAIS, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST.

Absente excusée : Mr Gilles BELLEIL,

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du Jour

- 1- Délibération pour incorporer un bien dans le domaine communal,*
- 2- Devis travaux de branchement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif,*
- 3- Délibération pour avenant au Marché de l'Eglise,*
- 4- Subvention Taxi pour l'année scolaire 2007/2008,*
- 5 - Préparation du Budget Primitif 2009,*
- 5- Questions diverses. .*

1 – Avenant au CCAP régissant les Marchés de travaux de l'Eglise

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la 1^{ère} tranche des travaux de l'Eglise n'est pas complètement terminée en raison de l'arrêt de quelques travaux, notamment, dans l'attente d'un avis de l'ABF. Il en résulte un retard de facturation sur des travaux de la Tranche Ferme (2007/2008).

Etant donné que les subventions sont débloquées sur factures acquittées, la mairie ne peut percevoir le solde des subventions correspondant à la tranche ferme des travaux.

Pour y remédier et faciliter la trésorerie de la commune, Monsieur le Maire propose de prendre un avenant au marché de l'Eglise modifiant l'article 3.3.5. du C.C.A.P. –Cahier des Clauses Administratives Particulières- qui stipule qu'«il n'est pas prévu de paiement pour approvisionnement ».

Cette modification consisterait à autoriser le paiement de travaux (notamment, les travaux réalisés en atelier), de matériels et de matériaux selon les dispositions de l'Article 11.4 du C.C.A.G. ; Il sera stipulé que l'entrepreneur reste propriétaire des ouvrages, des matériels et matériaux approvisionnés et qu'ils ne pourront être enlevés du chantier, ou de l'atelier de l'entreprise ou encore du lieu de dépôt prêté par la Commune sans l'autorisation écrite du maître d'œuvre.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'annuler et remplacer l'article 3.3.5. du C.C.A.P. comme suit : « il est prévu le paiement pour approvisionnement sur présentation de factures acquittées de l'entreprise, et dans les conditions prévues à l'article 11.4 du C.C.A.G. Travaux. L'entreprise donnera à la Commune de Saint-Ganton, à l'appui de sa demande de paiement pour approvisionnement, un bon de livraison qui notifiera que les matériaux et fournitures restent placées sous la responsabilité de l'entreprise qui en garde la propriété».

2 – Incorporation d'un bien communal

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'en ce qui concerne la procédure de bien vacant sans maître pour le bien sis à Gominé cadastré section ZL n° 91 et ZL n° 226, le délai de 6 mois à compter de l'arrêté pris le 8 août 2008 constatant la vacance et reçu en Sous-Préfecture de Redon le 14 août 2008, est expiré.

Deux possibilités se présentent à la mairie : soit la commune intègre le bien concerné dans le patrimoine communal, soit c'est l'Etat qui l'incorpore dans son patrimoine.

Après délibération, et au vu des courriers de Mrs Debray Michel et Guérif Serge s'engageant à acheter ce bien, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser Mr Le Maire à incorporer le bien cadastré ZL n° 91 et ZL n° 226, dans un premier temps, dans le patrimoine communal, et ensuite entreprendre les démarches nécessaires pour le revendre à Mrs Debray Michel et Guérif Serge.

3 - Branchement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif

Monsieur le Maire donne lecture de trois devis concernant le branchement des bâtiments communaux à l'assainissement collectif. Il s'agit du commerce, du logement communal, des logements OPAC (ces trois bâtiments ne comprennent qu'un branchement), du restaurant et de la mairie, celui de l'église étant intégré dans les travaux de restauration.

Après délibération, le conseil municipal décide de retenir l'entreprise LARREA Gérard sise à Pipriac pour effectuer ces travaux pour un montant de 1 210 € HT, soit 1 447,16 € TTC (mille quatre cent quarante-sept euros et seize centimes).

Une opération spécifique sera prévue au budget primitif 2009, au compte 2135.

4 - Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2007-2008

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2007-2008 pour la somme de 3 061,74 €.

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 3 061,74 € au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2007-2008.

5 – Questions diverses

⇒ Préparation du budget primitif

Les grandes lignes du budget ont été élaborées.

⇒ Information

Une opération « Bienvenue dans mon jardin » est lancée pour les jardiniers amateurs qui veulent bien recevoir le public les 13 et 14 juin 2009.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 19 Mars 2009 à 20 heures

L'an deux mil neuf, le dix-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 12 Mars 2009

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST .

Absente excusée : Mme Jacqueline BOULAIS,

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Ordre du Jour

- 1- Présentation et Vote du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion correspondant*
- 2- Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,*
- 3- Présentation et Vote du Budget Primitif 2009,*
- 4- Délibération pour versement anticipé du FCTVA dû au titre de 2008,*
- 5 - Avenant au marché de l'Eglise pour le lot Charpente,*
- 6 - Choix du notaire pour l'incorporation d'un bien dans le patrimoine communal,*
- 7 - Délibération pour convention relative au fonctionnement du PIJ du canton de Pipriac,*
- 5- Questions diverses.*

1 - Présentation et vote du Compte Administratif 2008 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Yves Lecleach, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2008 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses	193 758.64 €
Recettes	317 697.07 €
Excédent de fonctionnement	123 938.43 €

Section d'Investissement

Dépenses	623 089.24 €
Recettes	484 191.46 €
Déficit d'investissement	138 897.78 €

Déficit global de clôture	14 959.35 €
---------------------------	-------------

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2008 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2008 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2008.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2008 s'élevant à 123 938,43 € de la manière suivante :

- 80 000,00 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 43 938,43 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2009 s'établit comme suit :

à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 80 000,00 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2009

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2009, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2007 (pour mémoire)	ANNEE 2008 (pour mémoire)	ANNEE 2009
* Taxe d'habitation	12,04 %	12,04 %	12,22 %
* Foncier bâti	8,48 %	8,48 %	8,61 %
* Foncier non bâti	25,86 %	25,86 %	26,25 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2009

Mr le Maire procède à la présentation du Budget Primitif 2009, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 299 942 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 981 758,43 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2009 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 – Accord concernant les plus-values de l'entreprise : "Lesurtel" pour le chantier de l'église sur les travaux de charpente et de zinguerie

M. Le Maire informe le conseil de 2 plus-values de l'entreprise LESURTEL concernant le chantier de l'église.

La première concerne les travaux de charpente pour le plancher et le linteau

Montant = + 3 374, 00 HT à savoir + 4 035,30 € TTC

La seconde concerne les travaux de zinguerie

Montant = + 4 236, 37 HT à savoir + 5 066,70 € TTC

Le conseil autorise M. le Maire à signer les avenants des plus-values.

6- Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac en procédant à l'extension de ses compétences.

M. Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac en date du 28 janvier 2009 ayant pour objet d'apporter des modifications à ses statuts en étendant ses compétences facultatives dans les domaines suivants :

Animation sportive :

Le soutien financier à l'office intercantonal sports et jeunesse des cantons de Pipriac et Maure de Bretagne en matière d'animation sportive.

Jeunesse :

Le soutien financier à l'office intercantonal sports et jeunesse des cantons de Pipriac et Maure de Bretagne en matière d'animation jeunesse.

Ensuite, il invite l'Assemblée à délibérer conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 Du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve la proposition du Conseil Communautaire en date du 28 janvier 2009 portant modification des statuts de la Communauté de Communes en procédant à l'extension de la compétence susvisée.

7- Versement anticipé du FCTVA

Application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009 du 4 février 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1615-6,

Le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008 pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité :

1. PREND ACTE que le montant de référence est la moyenne des montants des dépenses réelles d'équipement réalisées pour les exercices 2004, 2005, 2006 et 2007, soit 82 772 € ;

2. DECIDE d'inscrire au budget de la commune 687 860 € de dépenses réelles d'équipement, soit une augmentation de 831 % par rapport au montant référence déterminé par les services de l'Etat ;

3. AUTORISE Mr Le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle elle s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

8- Ouverture du Point Information Jeunesse (PIJ)

M. Le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'ouverture du Point Information Jeunesse sur le canton de Pipriac.

Pour ce faire et obtenir la labellisation « Information Jeunesse » délivrée par la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sport, l'office intercantonal des sports des cantons de Pipriac et Maure de Bretagne, qui portera le projet, doit recueillir l'autorisation de chaque commune du canton.

Aussi, Mr le Maire demande l'avis de l'assemblée présente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser la création du Point Information Jeunesse du canton de Pipriac qui sera porté par l'Office Intercantonal Sport et Jeunesse des cantons de Pipriac et Maure de Bretagne.

9 – Questions diverses

⇒ Choix du notaire pour l'incorporation d'un bien

Mr le Maire est autorisé à faire appel, si besoin est, à Maître Le Couls du Grand Fougeray pour procéder à l'acte notarié de l'incorporation du bien suite à la procédure de bien vacant sans maître.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 Mai 2009 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil neuf, le vingt-six mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 12 Mars 2009

Présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Michel DUCLOYER, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST .

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Ordre du Jour

- 1- *Renouvellement ligne de trésorerie,*
- 2- *Vote des Subventions 2009,*
- 3- *Délibération pour équilibre budget 2009,*
- 4- *Désignation d'un représentant titulaire et d'un suppléant pour la commission d'évaluation des charges de la communauté de communes,*
- 5- *Délibération pour Convention Megalis en relation avec la communauté de communes,*
- 6- *Délibération pour la création d'un site internet en relation avec la communauté de communes,*
- 7- *Délibération pour règlement du concours cantonal des maisons fleuries,*
- 8- *Choix de l'entreprise pour le Point à Temps,*
- 9- *Planning pour les élections européennes,*
- 10- *Questions diverses.*
- 5- *Questions diverses.*

1 – Concours cantonal des maisons fleuries

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le règlement du concours cantonal des maisons fleuries 2009. Il propose de voter une enveloppe budgétaire pour l'organisation de ce concours.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'accepter le règlement du concours cantonal établi en réunion du 6 Mai 2009 à Saint-Just, Les sommes allouées aux candidats sont inscrites au budget primitif 2009 à l'article "6714 Bourses et Prix".

2 – Virement de crédit

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les comptes d'opération d'ordre de transfert entre sections 040 et 042 du budget primitif 2009 ne sont pas identiques et donc qu'il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

<u>Objet des dépenses</u>	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Fonds de Compensation TVA	10222	- 9 200,00 €		
Dépôts et cautionnements versés (non budgétaires)			29751	9 200,00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le virement de crédit indiqué ci-dessus.

3 – Renouvellement de la ligne de crédit.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la commune bénéficie auprès du Crédit Agricole arrive à son terme le 12 août 2009. Aussi, il soumet deux propositions de deux organismes bancaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de renouveler auprès du Crédit Agricole un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant de l'autorisation en EUROS : 200 000 €
 - Durée : 1 an renouvelable
 - Taux variable : Euribor 3 mois moyenné
 - Majoration : 0,45 %
 - Frais de dossier et commission: Néant
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

4 - Subventions

Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Ecole « La Providence » PIPRIAC
 - Fournitures scolaires 11.55 € par élève
 - Transport Piscine 5.77 € par élève
 - Journée éducative 4.67 € par élève
 - Cantine 10.45 € par élève
- Ecole Publique COUSTEAU de MAURE (1 séjour x 48.30 €) 48.30 €
- COLLEGE DU QUERPON MAURE – 1 séjour-) 48.30 €
- COLLEGE St- Joseph PIPRIAC (5 séjours x 48.30€) 241.50 €
- LYCÉE ISSAT subv.annuelle 1 élève 42.00 €
- LYCÉE TECH. LA NOE ST YVES subv.annuelle 2 élèves 84.00 €
- CFA FORMATION Loire-Atlantique subv.annuelle 1 élève 42.00 €
- MAISON FAMILIALE DE BOEUVRES subv.annuelle 1 élève 42.00 €
- Comice Agricole 163.20 €
- Mission Locale des Pays de Redon-Vilaine (1.01+0.08/habitant) 444.72 €
- Chant' Amitié 63.00 €

ASSOCIATIONS COMMUNALES

• Anciens combattants AFN	106.00 €
• Comité des fêtes	129.00 €
• Gymnastique	129.00 €
• DU MAN	129.00 €
• Danse Détente	129.00 €
• Gymnastique	129.00 €
• Tennis	129.00 €
• Amicale Saint-Gantonnoise	129.00 €
• Association Omnisport	440.00 €
• Société de chasse	92.00 €
• APAR Associations	129.00 €

5 - Transport par taxi des maternelles – Année scolaire 2008-2009

Monsieur le Maire présente la demande de subvention formulée par le bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée la Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2008-2009 pour la somme de 2 594,62 € .

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention pour un montant de 2 594,62 € au profit du bureau de l'A.P.E.L. de l'Ecole Privée La Providence de Pipriac pour le transport en taxi des jeunes enfants de moins de 5 ans pour l'année scolaire 2008-2009.

6 - Convention Megalis Bretagne

Monsieur Le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre en date du 30 avril 2009 de Monsieur le Président de la Communauté du Canton de Pipriac relative à son adhésion au Syndicat Mixte Mégalis Bretagne.

Il informe que cette adhésion mutualisée, à la charge de la Communauté de Communes, va permettre à chaque commune du canton d'accéder gratuitement à la plateforme régionale d'administration électronique, notamment pour la dématérialisation des marchés publics.

Il précise qu'il est nécessaire de passer une convention entre le Syndicat Mixte Mégalis Bretagne et la Commune.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- D'accepter la convention précitée pour une durée minimale d'un an à compter du mois d'activation du(des) service(s) souscrits par l'établissement, renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation de l'une des parties trois mois au moins avant la date anniversaire de mise en service,
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention.

7 - Prise en charge des frais de fonctionnement de l'école privée de Sainte-Anne-Sur-Vilaine concernant deux enfants de Saint-Ganton

Monsieur le Maire donne lecture du courrier émis par la commune de Sainte-Anne-Sur-Vilaine demandant une participation au frais de fonctionnement de l'école privée pour deux enfants résidant à Saint-Ganton. Il informe que l'école privée est en contrat d'association avec la mairie de Sainte-Anne-Sur-Vilaine dont il a un exemplaire.

Aussi, il demande au Conseil de statuer sur cette requête.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de participer aux frais de fonctionnement pour ces deux élèves, à savoir 321 € pour un enfant scolarisé en classe élémentaire et 984 € pour un enfant scolarisé en maternelle, le montant total faisant 1 305 €.

8 - Choix de la société pour le point à temps.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux d'entretien de voirie, comme tous les ans.

Après avoir demandé à trois entreprises une proposition financière, seulement deux ont répondu. Aussi, il soumet les propositions des deux sociétés, pour 12 tonnes de Point à Temps automatique. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis du Parc Départemental pour la somme de 9 420 € taxes incluses,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

9 - Communauté de Communes de Pipriac - Commission d'évaluation des Charges

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commission d'évaluation des charges doit se mettre en place au sein de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac. Pour ce faire, il indique que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à cette commission.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les élus suivants :

- Membre titulaire : Mr Bernard Gefflot
- Membre suppléant : Mr René Bourel

10 - Communauté de Communes de Pipriac – Mutualisation d'équipements

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commission d'évaluation des charges doit se mettre en place au sein de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac. Pour ce faire, il indique que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à cette commission.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les élus suivants :

- Membre titulaire : Mr René Bourel
- Membre suppléant : Mr Bernard Gefflot

10 – Questions diverses

□ Site Internet :

La Communauté de Communes du Canton de Pipriac projette de mettre en place son site internet où les communes membres pourront y intégrer leur site ou une présentation sommaire, suivant leur choix parmi cinq propositions.

Les élus décident :

- d'adhérer à ce projet, à savoir mettre en ligne la commune de Saint-Ganton par le biais de la Communauté de Communes de Pipriac,
- de choisir ultérieurement la solution qui convient le mieux pour la commune de Saint-Ganton, après de plus amples renseignements auprès de la communauté de communes.

□ Inauguration du sentier d'Interprétation de Beaucel :

Il est décidé de fixer la date d'inauguration officielle le même jour que la date de la manifestation pour le Sentier d'interprétation de Beaucel, à savoir le dimanche 13 septembre 2009. La commission « Animation » se réunira à ce propos le jeudi 11 juin.

□ Inauguration du Chantier Nature de la Vallée de Beaucel :

Il est décidé de fixer la date d'inauguration du Chantier Nature le dimanche 13 septembre, en même temps que la manifestation festive déjà programmée.

□ Collecte des déchets :

Une collecte des déchets de baches et aura lieu du 8 au 12 juin. L'article sera passé sur le journal.

□ Adhésion au Pays de Redon :

Un courrier du Pays de Redon pour intégrer une commission est mise en circulation pour les élus qui veulent s'y inscrire.

Après avoir demandé à trois entreprises une proposition financière, seulement deux ont répondu. Aussi, il soumet les propositions des deux sociétés, pour 12 tonnes de Point à Temps automatique. Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'accepter le devis du Parc Départemental pour la somme de 9 420 € taxes incluses,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

9 - Communauté de Communes de Pipriac - Commission d'évaluation des Charges

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commission d'évaluation des charges doit se mettre en place au sein de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac. Pour ce faire, il indique que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à cette commission.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les élus suivants :

- Membre titulaire : Mr Bernard Gefflot
- Membre suppléant : Mr René Bourel

10 - Communauté de Communes de Pipriac – Mutualisation d'équipements

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une commission d'évaluation des charges doit se mettre en place au sein de la Communauté de Communes du Canton de Pipriac. Pour ce faire, il indique que chaque commune doit élire un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à cette commission.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner les élus suivants :

- Membre titulaire : Mr René Bourel
- Membre suppléant : Mr Bernard Gefflot

10 – Questions diverses

□ Site Internet :

La Communauté de Communes du Canton de Pipriac projette de mettre en place son site internet où les communes membres pourront y intégrer leur site ou une présentation sommaire, suivant leur choix parmi cinq propositions.

Les élus décident :

- d'adhérer à ce projet, à savoir mettre en ligne la commune de Saint-Ganton par le biais de la Communauté de Communes de Pipriac,
- de choisir ultérieurement la solution qui convient le mieux pour la commune de Saint-Ganton, après de plus amples renseignements auprès de la communauté de communes.

□ ***Inauguration du sentier d'Interprétation de Beaucel*** : Il est décidé de fixer la date d'inauguration du sentier d'Interprétation de Beaucel le dimanche 13 septembre 2009, en même temps que la manifestation festive déjà programmée pour la clôture du Contrat Nature.

□ ***Collecte des déchets*** : Une collecte des déchets de baches et aura lieu du 8 au 12 juin. L'article sera passé sur le journal.

□ ***Adhésion au Pays de Redon*** : Un courrier du Pays de Redon pour intégrer une commission est mise en circulation pour les élus qui veulent s'y inscrire.

□ ***Elections européennes*** : Le planning des gardes est élaboré.

□ ***Banque Alimentaire*** : La commune de Pipriac soumet l'idée de créer une banque alimentaire au niveau cantonal pour les plus démunis. Les élus décident de ne pas prendre position avant d'avoir de plus amples renseignements.

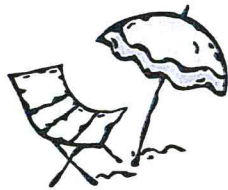
La dynamique

Voici la fin de la saison qui arrive et nous nous sommes retrouvés autour d'un bon repas le 24 juin 2009 au restaurant « la Crémaillère » de Saint-Ganton.

C'est toutes générations confondues et sur une musique entraînante que Rachel nous a fait transpirer tous les mercredis soirs.

Directives pour toutes : convivialité et à chacun son rythme, une ambiance qui a su regrouper 38 personnes. Nous sommes fiers de notre succès et nous vous attendons la saison prochaine pour la reprise le mercredi 16 septembre 2009.

Bonnes vacances



Le bureau





A.O SAINT GANTON

SAINT GANTON

Avec 3 équipes seniors, le club a réalisé une saison honorable tant au niveau effectif qu'au niveau résultat.

L'équipe A se maintient en 3^{ème} division avec une seconde partie de saison assez périlleuse.

Les équipes B et C ont fini le championnat convenablement. Elles ont affichées, comme à leur habitude, une volonté de se faire plaisir.

Les « petits fouteux » ont réalisé de bonnes performances dans les tournois des alentours. Justement, courant mars, le club a pu accueillir sur son terrain une cinquantaine de débutants, qui se sont partagés une collation toujours dans un esprit de sportivité.

L'assemblée générale qui s'est déroulée le dimanche 31 mai, a vu le renouvellement de son bureau :

- ✓ Président : BOUREL Guillaume
- ✓ Vice Président : BEAUJAIS Jean Louis
- ✓ Trésorier : HOUIZOT Alexandre
- ✓ Secrétaire : ROGER Jean Michel
- ✓ Membres : COSTARD Lionel, GOUGEON Yoann, TEXIER Cédric



Le Président et le bureau en ont profité pour souligner l'importance du bénévolat et remercier tout particulièrement DENIS Dominique pour son dévouement.

Le tournoi s'est déroulé le dimanche 14 juin avec la participation de 26 équipes (une belle récompense pour le club).

Pour tout renseignement concernant les catégories jeunes et seniors, vous pouvez contacter Guillaume au 06.63.97.59.54

**LE BUREAU DE L'A.O SAINT GANTON ET L'ENSEMBLE DU CLUB
VOUS SOUHAITE UN BEL ÉTÉ**

FOYER DES JEUNES

La municipalité, l'office des sports et jeunesse et l'association Du-Man ont proposé aux jeunes de 14 à 18 ans une rencontre le samedi 11 avril au foyer des jeunes.

Une dizaine de jeunes étaient présents. Ils ont pu rencontrer les animateurs, Fabrice Bodiguel et Stéphanie Senn de l'office des sports et jeunesse, faire la visite des locaux et fixer une journée de rencontre hebdomadaire : le mercredi après-midi.

La première journée d'ouverture du foyer a eu lieu le mercredi 20 mai. La première activité a été le « MENAGE » pour une prise de possession des lieux...



Pendant juin, Fabrice a été présent au foyer des jeunes, tous les mercredis. Le foyer a été ouvert les mercredis à partir de 15h.

L'animateur sera de retour à partir de septembre. Pendant les vacances d'été, il assure l'ouverture des foyers des jeunes de Pipriac, Sixt-sur-Aff et Guipry ouverts à tous les jeunes du canton, tous les jours.

Selon la fréquentation des jeunes et la disponibilité d'un responsable de l'association Du-Man, le foyer pourra être ouvert les mercredis de juillet.

Le foyer est l'endroit idéal pour que les jeunes se retrouvent. C'est un espace d'activité diverses : baby-foot, billard, détente. C'est également l'endroit pour être à l'initiative d'autres activités. L'animateur est là pour aider les jeunes à mettre en place des projets, de les guider dans les démarches à entreprendre.

Les jeunes de 17 à 25 ans, peuvent se rendre au PIJ (Point Information Jeunesse), où Stéphanie, l'animatrice pourra également les orienter sur différentes démarches pour des projets divers et variés.

Comité des Fêtes

Repas de Boudin 2009

Le 28 février dernier avait lieu notre traditionnel repas de boudin avec une salle comble. L'ambiance était au rendez-vous.

Comme tous les ans, Stéphane animait la soirée. Notons cette année, une excellente participation de nos chanteurs locaux.

Au vu du succès rencontré, nous renouvellerons cette manifestation le 28 février 2010 avec inscription à partir du 16 janvier.

Repas de Boudin 2010

Samedi 28 février 2010
Inscription à partir du 16 janvier 2010

Concours de pêche 2009

Dimanche 5 juillet

Dimanche 5 JUILLET 2009 **S'-GANTON**
à l'Etang de Belle-Perche

GRANDE JOURNEE de détente

de 8h30 à 12h : inscription : 9 €
de 14h30 à 18 h : inscription : 5 €
pour la journée : inscription : 12 €

2 CONCOURS DE PECHE
110 Kgs de Truites

CONCOURS DE PALETS
2 JOUEURS - 4 PALETS
à partir de 14h30, inscription 10 € par équipe
coups et nombreux lots

2009.... et l'ETERNELLE JEUNESSE

Janvier nous a réunis le Mardi 27 pour notre Assemblée Générale statutaire avec dégustation de la « galette des rois » et nous avons enregistré la reprise de 46 cartes pour cette nouvelle année. Il est vrai, nous ne voyons pas venir de nouveaux adhérents et nous le regrettons assurément.

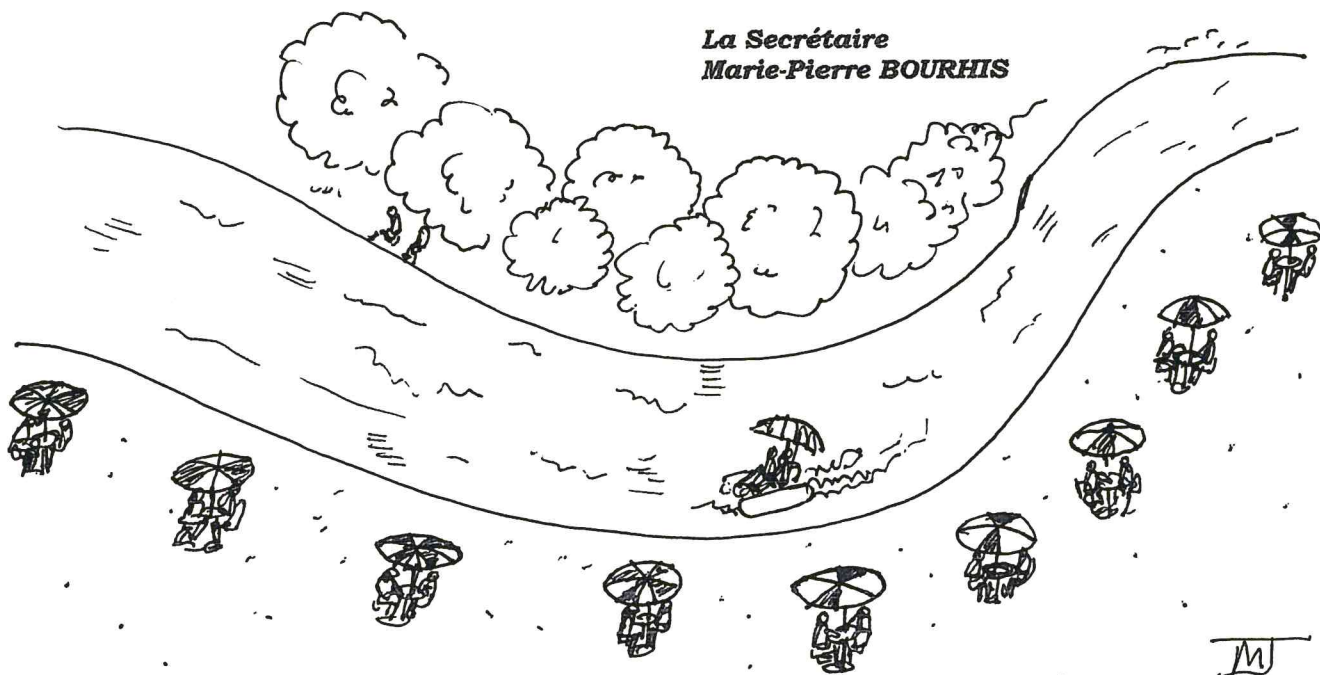
Mais, avant, le 21 janvier, nous avons débuté nos divertissements à NOYAL-CHATILLON par une dégustation de « tête de veau » avec 35 participants : bonne table, bonne ambiance avec musiques et chansons.

Ayant fait la connaissance de Monsieur Daniel DELACOTTE demeurant à Gominé et de ses offres d'évasion, nous nous sommes dit que partir pour l'Australie via les images commentées, c'était intéressant et nous avons embarqué à une trentaine le Mardi 27 Mai ! Voyage réussi !

Ce premier semestre se termine et avant de prendre nos vacances (mais oui !), nous allons le Jeudi 18 Juin, déjeuner à « l'Auberge de la Plage » à PLECHATEL.

Nous nous retrouverons, le MARDI 22 SEPTEMBRE pour notre traditionnel pique-nique de rentrée, mais en attendant, que l'été soit pour vous toutes et tous, une saison épatante.

La Secrétaire
Marie-Pierre BOURHIS





A.C.C.

Association Communale de Chasse

Notre repas annuel a eu lieu le 24 mai 2009. 150 convives y ont participé.

Merci à tous les bénévoles qui ont donné de leur temps pour que ce repas soit, encore une fois, une réussite.

Pour la saison 2008-2009, l'association compte 29 chasseurs.

Nous avons lâché 110 perdrix et 180 faisans. Nous avons réalisé notre quota en battues de 11 chevreuils, néanmoins les deux bracelets de sangliers attribués n'ont pas été réalisés.

Les piégeurs (Gaëtan Fourrage, Michel Leroux et Daniel Denis) ont prélevé 11 renards et 68 corbeaux.

La prochaine assemblée générale est fixée au 28 juin 2009 à 10h30 à la petite salle de la Belle Alouette.

Cette année, le bureau suivant sera renouvelé :

Président : Frédéric COTTAIS

Secrétaire : Jean-Pierre PORCHER

Trésorier : Gaëtan FOURRAGE

Membres du bureau : Jean-Pierre GUIHEUX – Daniel DENIS – Roger JEAN

Un appel à candidature est lancé à toute personne intéressée et désireuse de faire partie du prochain bureau. Pour être candidat, il vous suffit d'être déclaré chasseur sur la commune.

Pour information, la première battue aura lieu le 16 août 2009 et la remise des cartes de chasse se déroulera le 13 septembre 2009 à 11h00 au café « La Crémaillère » à Saint Ganton.

Le président

Pour tous renseignements sur les formalités à établir pour passer son permis de chasse, vous pouvez contacter la Fédération Départementale des Chasseurs d'Ille et Vilaine (FDC35) à Hédé au 02.99.45.50.20

Anciens Combattants

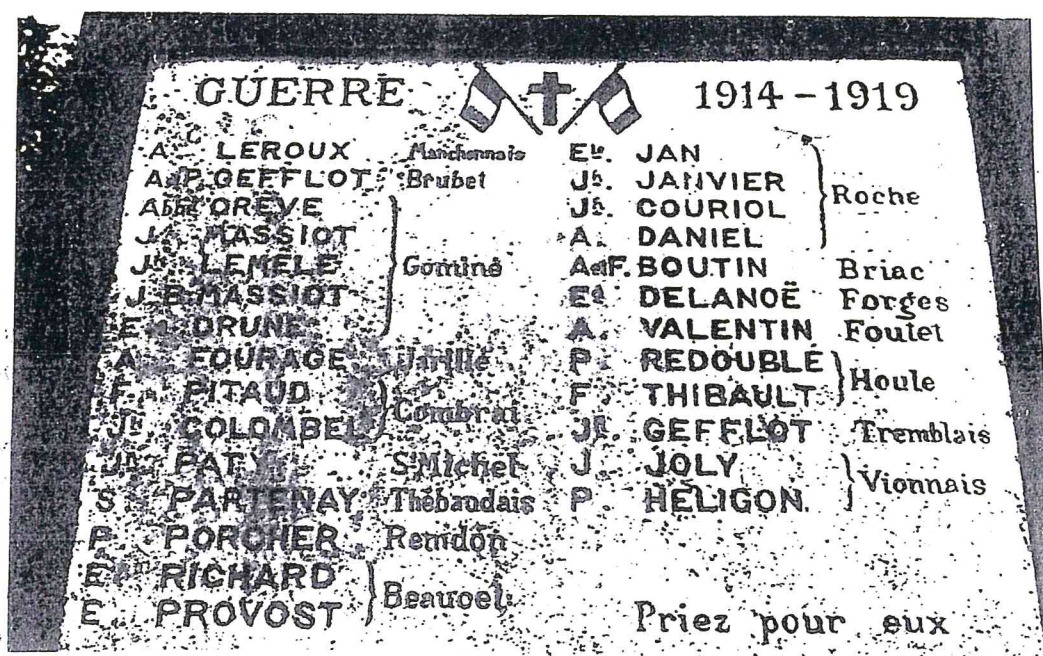
Pour le 90^{ème} anniversaire de l'armistice de la guerre 1914-1918, nous avons retrouvé sur Internet tous les renseignements concernant nos anciens combattants de SAINT- GANTON morts au combat : l'âge, le lieu et la date de leur décès, 27 jeunes hommes représentant un lourd tribut payé par notre petite commune.

Si nous avons décidé d'en faire la publication dans notre Bulletin municipal de ce mois de JUIN 2009, c'est pour leur rendre hommage et aussi, ne pas les oublier après les années de souffrance qu'ils ont dû supporter loin de leur famille.

Je remercie un ami de Saint-Ganton qui m'a aidé pour ces recherches mais veut rester anonyme.

Le Président,

Jean LAURENT



NOM, Prénom	Domicile	Date de naissance	Date de Décès	Département de décès
BOUTIN Ferdinand	Le Briac	/12/1883	20/10/1916	Meuse
COURIOL Joseph	La Roche	15/08/1889	29/06/1916	Meuse
DANIEL Alphonse	La Roche	29/05/1896	25/10/1918	Belgique
DELANOE Edouard	Les Forges	21/08/1894	06/06/1918	Aisne
DRUNE Emile	Gominé	31/12/1891	11/10/1916	
FOUVRAGE Alfred	Le Jarillé	05/02/1894	19/03/1915	Meuse
GEFFLOT Alexis	Brubet	02/09/1890	12/01/1915	Pas de Calais
GEFFLOT Joseph	La Tremblais	19/02/1891	29/11/1918	Vosges
GEFFLOT Pierre	Brubet	03/12/1893	20/08/1914	Belgique
HELIGON Pierre	La Vionnais	03/07/1895	27/09/1915	Marne
JAN Emile	La Roche	17/04/1894	30/04/1917	Marne
JANVIER Joseph	La Roche	19/09/1895	02/06/1916	Marne
JOLY Jean	La Vionnais	25/12/1880	04/07/1916	Meuse
LEMELE Joseph	Gominé	21/08/1883	01/06/1915	Marne
LEROUX Alexis	Manchonnais	07/11/1893	11/08/1914	Meuse
PARTHENAY Sébastien	Thébaudais	15/02/1883	29/07/1915	Marne
PATY Joseph	St-Michel	24/05/1892	04/10/1915	Marne
PITAUT François	Combray	02/04/1887	10/06/1915	Pas de Calais
PORCHER Pierre	Remdon	11/01/1889	06/10/1914	Pas de Calais
PROVOST Etienne	Beaucel	20/11/1887	06/05/1917	Aisne
REDOUBLE Pierre	La Houle	25/12/1875	30/09/1918	Ardennes
RICHARD Emile	Beaucel	17/06/1887	10/04/1916	Meurthe et Moselle
VALENTIN Auguste	Le Foutet	23/11/1897	12/08/1918	Oise

Cette liste n'a pas prétention à être exhaustive. Doivent aussi y figurer, entre autres : BOUTIN Abel *Le Briac*, COLOMBEL Joseph *Combray*, MASSIOT Jean et J.B *Gominé*, l'abbé OREVE *Gominé*, THIBAUT François *La Houle*, soldats pour lesquels des informations n'ont pas été trouvées.

Sources : Monument aux morts, bulletin paroissial «*Ensemble*» de mars 1971
Site Internet : www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr

DANSE DETENTE

Ce sont des danseuses et des danseurs heureux qui se rencontrent une fois tous les quinze jours - le jeudi - à la salle des fêtes.

Les vacances passées, ils reprendront leurs bonnes habitudes et accueilleront avec plaisir toutes les personnes intéressées par les danses régionales.

Bons congés à tous.

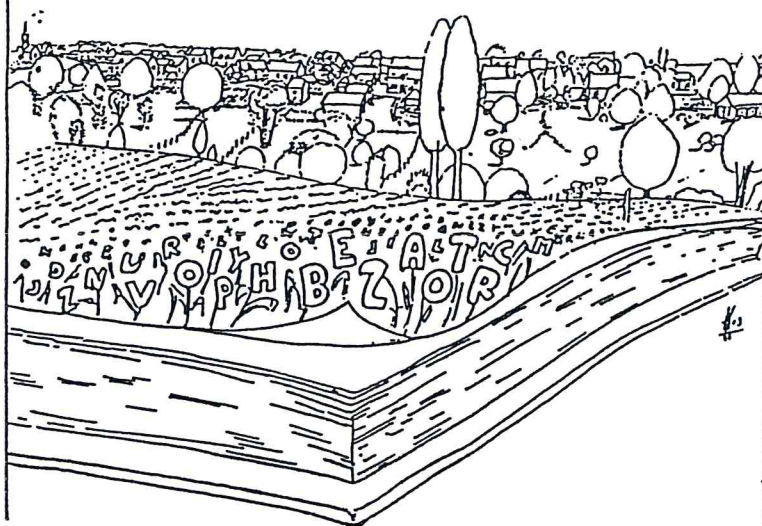
CLASSES 9 le samedi 5 septembre

Les Classes 9 se dérouleront cette année le samedi 5 septembre à la salle de la Belle Alouette.

Une invitation (avec coupon réponse) sera envoyée, fin juin début juillet, à chaque personne concernée. L'oubli étant facile à faire, si passé cette période vous n'avez rien reçu, vous pouvez contacter Gwénola Roger au 02.99.08.64.06 ou Jérémy Ducloyer au 06.98.24.81.64

Le syndicat d'initiative et l'UCAP de Pipriac organisent un vide-grenier à PIPRIAC le samedi 25 JUILLET 2009 dans le bourg de 9h00 à 19h00 pour le public et dès 5h00 pour les exposants.

Bibliothèque De Saint-Ganton



Bibliothèque

Pour l'année 2008, la Communauté de Communes, avec l'appui du Conseil Général, nous a alloué une subvention de fonctionnement de 357 €. Confortés par cette nouvelle recette, nous allons pouvoir participer à l'animation pour les enfants avec l'Association Saint-Gantonnaise. En effet, le 13 septembre prochain doit se tenir la fête de « la vallée de Beaucel » organisée dans le cadre du contrat nature avec le C.P.I.E. d'Ille et Vilaine. Au cours de cette manifestation des activités sont prévues avec les enfants : déguisements, maquillages, contes, ateliers divers ...

Nous faisons aussi le projet d'améliorer l'accueil de nos lecteurs dans notre bibliothèque. Dans un premier temps, nous envisageons l'achat d'un mobilier plus chaleureux pour le coin « enfants ». D'ailleurs, à leur intention, nous allons souscrire trois nouveaux abonnements destinés aux 3-12 ans, aux revues suivantes :

ASTRAPI – LES BELLES HISTOIRES – WAPITI

Nous n'oublions pas nos lecteurs adultes : de nouveaux titres sont à votre disposition. Venez faire le plein avant les congés d'été.

Nous nous retrouverons bien sûr cet automne pour « LIRE EN FÊTE », vous serez informés en temps voulu des animations.

Partez vers de nouveaux horizons avec un livre (ou deux !) dans vos bagages.

Bel été à tous.

L'équipe de bénévoles

**FERMETURE POUR CONGES LE SAMEDI 25 JUILLET -
REOUVERTURE LE SAMEDI 5 SEPTEMBRE**



RETOUR DES CLOCHES



10 heures : les habitants ont répondu à l'invitation de la municipalité, pour visiter la curiosité du jour : l'avancement de la restauration de l'église et deux cloches (la troisième étant restée en place) . Elles ne sont pas revenues de Rome le lendemain de Pâques ... mais de Belgique, après le 1er mai. Une cure de jouvence a permis la réparation de l'anneau intérieur et un bon nettoyage (voir article Ouest-France du 31 janvier 2009).

« Elles nous parlent », annonce René.

Je me nomme Quentin dit la plus grosse (600kg). J'ai eu pour parrains MM. Du Halgouët, l'abbé Teguel, Jean Verdier et pour marraines Mme de Bois Fleury, Veuve Paty, Jeanne JanA Villedieu, fondue l'an 1926, S.S. Pie XI étant pape, S.E. Le cardinal Charost ArchevêqueMM. l'abbé Bertin recteur de St-Ganton, Jh Gefflot maire mes soeurs et moi avons été offertes par les paroissiens. Cornille Havard (nom du fondeur)



La seconde, plus petite (300kg) continue le dialogue

J'ai été nommée Jeanne d'Arc par MM. François Jan la Vionnais, Emile Boistel le Jarillé, P. Orève Gominé et Mmes Colombel Remdon, Roger la Touraudais, Mlle Louise Oreve BeaucelL'an 1926 SS Pie XI étant pape S.E. Le cardinal Charost ArchevêqueMM. l'abbé Bertin recteur de St-Ganton, Jh Gefflot maire, Cornille Havard.

La troisième qui est restée dans le clocher a pour nom Thérèse de l'Enfant Jésus.

Annonciatrices de bonnes et mauvaises nouvelles

Avec des intonations bien codées, elles rythment les événements de la collectivité : baptêmes, mariages, décès et aussi l'Angélus. Ces cloches ont annoncé l'après-midi du dimanche 3 septembre 1939, un événement majeur remarquablement mis en scène au village de la Beaucelaie, par Pierre LEBRETON dans son récent livre Guipry sous les bottes allemandes (p. 7). « Soudain un bruit de cloche leur parvient de l'église de St-Ganton située à quatre km à vol d'oiseau. Un deuxième coup, puis un troisième. Ces coups sourds, répétés à intervalles réguliers, ne laissent planer aucun doute : c'est le tocsin. La guerre est déclarée ».

Villedieu les Poêles

Cette petite cité normande dans le pays de la Baie du Mont St-Michel, perpétue depuis le Moyen-Age le travail du cuivre, encore en activité. L'histoire dit qu'au XIIème siècle, les frères Hospitaliers de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem établirent leur première commanderie qu'ils appelèrent Villedieu. Ils favorisèrent ensuite l'établissement d'une colonie de « Poesliers ».

L'art campanaire

Du latin campana (cloche), l'art de fabriquer les cloches fut introduit par des fondeurs venus de Lorraine au 16ème siècle. Chaque année au printemps ils se rendaient dans les villes et villages avoisinants pour fabriquer sur place la cloche en construisant le four dans lequel ils fondaient le bronze (alliage de cuivre et d'étain).

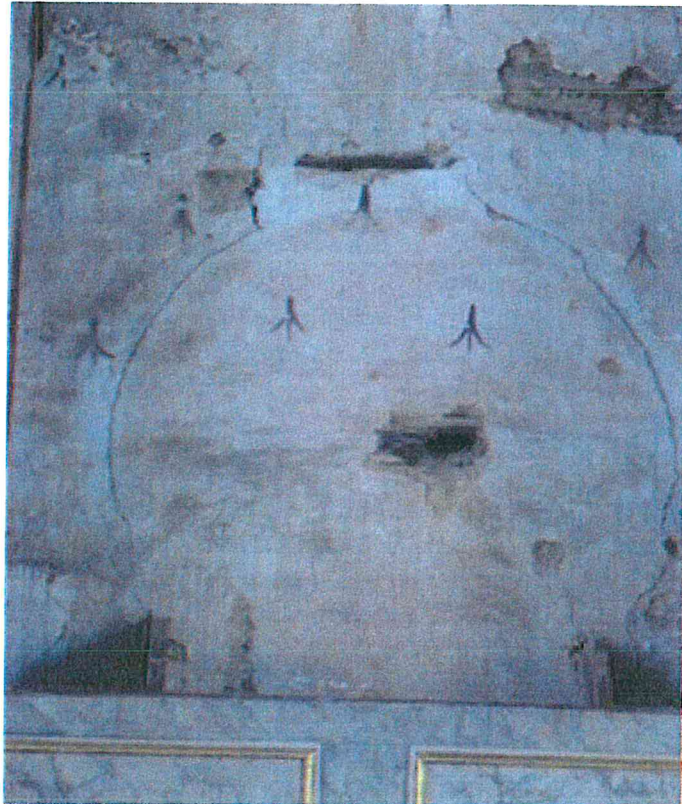
La fonderie Cornille Havard

La construction de l'atelier de Villedieu date de 1865. Elle coïncide avec la mise en service de la ligne de chemin de fer Paris-Granville. Le cuivre utilisé pour l'alliage provenait des chutes des ateliers voisins. Entièrement conçu par Adolphe HAVARD, ingénieur polytechnicien, l'atelier est aujourd'hui resté le même et il se visite. Les ouvriers reproduisent les mêmes gestes que leurs aînés, appliquant un savoir-faire transmis par des générations de professionnels.

La « porte des morts »

La porte sud qui donne dans le cimetière a été percée pour l'occasion ou elle existait ? « Oui, elle existait mais elle avait été murée, la rendant invisible de l'intérieur ». Les palis qui restent au sol rappellent comme ceux qui sont sous le clocher, que le sol était avant d'être cimenté, était couvert de ces dalles de schiste. Les enduits intérieurs ont effacé les vilaines fissures et les vitraux refaits améliorent la clarté.

Une énigme



Le tableau de la descente de la croix au-dessus de l'autel est enlevé. Il apparaît nettement la trace d'un ancien oculus qui s'ouvrait à l'est (au soleil levant). Rebouché, l'enduit porte une peinture murale avec des hermines. Voilà qui pose question à une époque où la Bretagne était depuis longtemps rattachée à la France. Un palâtre de schiste à Combray portait une fleur de lys, symbole du roi.



RESTAURATION DE L'EGLISE

Entamés à la Toussaint 2007, les travaux sont prévus se terminer à la veille de celle de 2009

Les menuiseries

Albert, menuisier en retraite après un temps de silence, lâche : « quel beau travail », en fixant le parquet du chœur. La restauration des autels est aussi très belle. Les yeux s'élèvent au plafond : « est ce que la voûte est celle d'origine ? » Non, le lambris est tout neuf et la peinture bleue avec ses étoiles a été refaite à l'identique ... à une près.





Dimanche 14 juin 2009 : Journée du Patrimoine

9h30 Moulin de la Tombe : il fait beau mais la brume, nous laisse interrogateurs. Qu'importe, les longues vues, les jumelles et le plaisir de se retrouver, dissipent les points masqués

Thème 2009 de la journée du Patrimoine de Pays et des Moulins

Organisée par la FNASSEM, le thème de cette année était toit, tours, clochers ... patrimoine en hauteur : que de choses à apprendre en levant les yeux. « *Ces merveilles nous émeuvent parce qu'elles nous parlent de ceux qui les ont faites, de leur imagination, de leur talent* ».

« *Il y a deux choses dans l'édifice : son usage et sa beauté. Son usage appartient à son propriétaire, sa beauté à tout le monde.* » Victor HUGO

Passeurs de mémoire

Nous disons merci à toutes ces personnes qui nous ont transmis leur savoir. Ils nous ont donné les clés pour redonner vie à ces constructions qui aujourd'hui, nous semblent figées. Des passionnés par l'histoire locale nous laissent également le fruit de leurs recherches par des écrits consultables à la bibliothèque de St-Ganton.

Le moulin à vent de la Tombe

Géographie : situé sur un des trois points hauts de la commune, il est dessiné sur la carte de Cassini (dressée avant la Révolution). Son histoire est racontée par les passeurs de mémoire, les archives (ADIV) et deux cartes postales. En 1777, il appartient au manoir de la Thébaudais. Sa légende, une comptine qu'apprenaient les patous, des contes y sont associés.

Un panorama à 360°

Géographie : situé sur un des trois points hauts de la commune, il est dessiné sur la carte de Cassini (dressée avant la Révolution). Son histoire est racontée par les passeurs de mémoire, les archives (ADIV) et deux cartes postales. En 1777, il appartient au manoir de la Thébaudais. Sa légende, une comptine qu'apprenaient les patous, des contes y sont associés.

Le village des Forges

A l'aide du cadastre napoléonien, des recensements de 1836 à 1936 et des dates inscrites sur les maisons, il devient facile de « regarder le village se développer » La géologie locale se devine à partir du bâti de la « halle » de 1844. La toponymie nous emmène loin en arrière, au temps du Moyen-Age.

A lire :

Guipry-Messac - Au rythme des bottes allemandes par Pierre LEBRETON (2007)

Histoire de Guipry par Pierre LEBRETON (1995)

Contes et légendes en vallée de Vilaine par Pierre LEBRETON

Histoire de Pipriac par A. POULAIN et A.DELAMARCHE (1998)

Les journées commémoratives franco-américaines par J.Cl.BOURGEON (2002)

Patrimoine des communes - Editions Le FLOHIC (2000) - (consultable en mairie)



- SAINT-GANTON - LA FETE DES VALLEES DE BEAUCEL,

Le dimanche 13 Septembre 2009



Après quatre années de réhabilitation des fonds de vallées de Beaucel, la mairie de Saint-Ganton et le CPIE Val de Vilaine organisent une fête pour clôturer le Contrat Nature.

Avec l'accord des nombreux propriétaires, nous avons pu redécouvrir les prairies oubliées par la fermeture du boisement.

Cette dernière année est consacrée à la création d'un sentier d'interprétation montrant le lien fort entre cette vallée et l'homme.

Pour visiter les différents aménagements, nous organisons une fête le **dimanche 13 septembre de 10h à 18h** pour toute la population.

Cette fête sera l'occasion d'inaugurer officiellement le sentier d'interprétation avec nos partenaires, la Région Bretagne et la Fondation de France.

Programme de la journée

De 10h à 11h30 : une balade sur le sentier guidée par les enfants de la commune

A 11h30 : apéritif avec mot de Mr le Maire

A 12h30 : repas champêtre, **inscription obligatoire** à la mairie ou les commerces (*) avant le **1 septembre**.

De 14h30 à 16h30, animations : fabrication de jeux buissonniers, démonstration de fauche, fabrication de paniers en osier; débardage à cheval, abattage à l'herminette, jeux bretons en bois, construction d'une haie de palis...

A 16h30 : spectacle de musiques vertes « Normalement ça marche », de Jean-Yves Bardoul, destiné aux grands et petits : histoires, violon, objets sonores se côtoient pour votre plus grand plaisir !

(*) les inscriptions :

- à la mairie au 02 99 08 78 69
- à La Crémaillère au 02 99 08 65 07
- à l'épi service au 02 99 08 64 96

Remarque : Nous cherchons des bénévoles pour faire des crêpes ou gâteaux pour le jour de la fête. Merci de se faire connaître en mairie.

LES OGM : c'est quoi ? Où en est-on ?

Fin 2008, la Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes (regroupant des associations de consommateurs et de défense de l'environnement) adressait un courrier de relance aux communes d'Ille et Vilaine pour qu'elles se positionnent sur la question des OGM.

Elle proposait aux conseils municipaux de :

- prendre une délibération. sur le « sans OGM »
- prendre un arrêté interdisant les produits étiquetés OGM dans les cantines.
- prendre une délibération contre les cultures OGM en plein champ.

Lors d'une précédente sollicitation de cette organisme, la commune de Saint Ganton avait pris en février 2006 une délibération décourageant les cultures OGM en plein champ.

Aujourd'hui 57 communes d'Ille et Vilaine se sont positionnées sur le problème des OGM

La région Bretagne a pris une délibération se fixant un objectif d'une Bretagne sans OGM. Même position pour 15 autres régions françaises, 15 régions italiennes, 54 préfectures grecques, 11 régions polonaises, 8 régions autrichiennes...

Qu'est ce qu'un OGM ?

Un Organisme génétiquement modifié est une plante, un animal ou une bactérie dont on a modifié le patrimoine génétique en introduisant un gène d'une autre plante, d'un autre animal ou d'une autre bactérie. L'ajout de ce gène extérieur confère à l'organisme une caractéristique nouvelle.

Qui cultive des Ogm dans le monde ?

Les 114,3 millions d'hectares d'Ogm cultivés dans le monde en 2007 se répartissent ainsi :

- USA : 50,5 %
- Argentine : 16,7 %
- Brésil : 13,1 %
- Canada : 6,1 %
- Inde : 5,4 %
- Chine : 3,3 %

Ils concernaient quasi exclusivement 4 plantes : soja, maïs, coton, colza

Pourquoi parle-t-on "d'Ogm pesticides" ?

Les Ogm agricoles cultivés dans le monde sont des plantes qui ont été génétiquement modifiées :

- 71%, pour tolérer un herbicide total
- 18%, pour sécréter un insecticide
- 11%, pour tolérer un herbicide total et sécréter un insecticide

Cultive-t-on des Ogm en France ?

En France en 2008, une interdiction momentanée a été décidée, dite "clause de sauvegarde". Elle s'applique au maïs Mon810 – un maïs Bt insecticide – le seul autorisé en Europe à la culture de plein champs. Il n'y a donc pas eu de cultures commerciales (légales) d'Ogm en 2008. En 2007, ce sont 22 000 ha qui ont été cultivés, principalement dans le sud ouest, mais également 3 parcelles en Bretagne. Au niveau européen, des nouvelles demandes de mise sur le marché sont régulièrement déposées.

Et les essais ?

En plus des espèces commerciales d'Ogm, des essais expérimentaux en plein champs ont lieu en France sur du maïs, de la vigne et des peupliers. Il n'y a plus d'essais en plein champs en Bretagne depuis 2002.

Mange-t-on des Ogm en France ?

Depuis le 18 avril 2004, l'étiquetage est obligatoire pour tout Ogm destiné à l'alimentation (y compris pour les ingrédients type lécithine de soja) au-delà d'un taux supérieur à 0,9%, dans toute l'Europe et à tous les stades de la mise sur le marché.

La mention "contient du maïs/soja génétiquement modifié" doit être clairement indiquée.

Du coup, face au refus des consommateurs européens de manger des Ogm, il est pratiquement impossible de trouver des produits en contenant (sauf trace "fortuite" < 0,9%).

En réalité, on retrouve surtout les Ogm dans l'alimentation animale, à cause des importations de soja du Brésil et d'Argentine. On le sait peu, car les produits d'origines animales : viande, œuf, lait, fromage, issus d'animaux nourris avec des végétaux Ogm ne sont pas soumis à l'étiquetage.

Juin 2008 : une loi incohérente et incertaine

Les négociations du Grenelle avaient acté le "libre choix de produire et de consommer sans Ogm". La France, en transposant la directive européenne 2001/18 en droit français, ne s'en est pas donné les moyens.

- La définition du "sans Ogm" reste floue entre seuil d'étiquetage (0,9%) et seuil de détection (0,1%). Les conditions de mises en culture et de "coexistence" sont renvoyées à l'arbitraire de décrets, sans concertation. Des parcs naturels ou des zones AOC peuvent limiter les cultures Ogm sur leurs territoires mais les conditions à réunir sont extrêmement strictes pour y parvenir.

- Les agriculteurs victimes d'une contamination devront supporter la charge de la preuve, c'est-à-dire effectuer eux-mêmes des analyses coûteuses de contrôle et trouver la source de la contamination.

- L'indemnisation ne sera possible que dans des conditions très limitées : uniquement en cas d'existence de parcelles commerciales d'Ogm, cultivées la même année, à proximité. En réalité, les sources de contaminations sont beaucoup plus nombreuses et diffuses.

Juin 2009 : Coexistence et seuil de contamination

Le programme de recherche européen Co-Extra (coexistence et traçabilité) portant sur la coexistence des cultures génétiquement modifiées et conventionnelles vient d'être rendu public à Paris. L'analyse présentée par France Nature Environnement depuis des années se voit ainsi confirmée sur deux points essentiels : les conséquences de la coexistence et la définition du seuil légal de contamination transgénique.

Le but de ces recherches, menées durant cinq années par 18 pays de l'Union européenne, le Brésil, l'Argentine et la Russie, est d'"aider à la prise de décision politique sur les OGM en Europe" en "veillant à préserver la liberté de choix des producteurs et des consommateurs européens".

Impossible coexistence

Il s'avère bien que la coexistence est impossible sans contamination transgénique avec les pratiques agricoles actuelles. Ce qui implique, pour préserver les cultures non OGM, d'une part de renforcer la transparence des pratiques, d'autre part, des mesures d'isolement très au-delà des distances dites de "sécurité" jusque là préconisées, voire d'instaurer des "zones dédiées" qui deviendraient de véritables enclaves où un accord entre agriculteurs serait obtenu. Comment obtenir un tel consensus alors que la présence même d'OGM implique un surcoût aux filières non OGM ? Il ne peut y avoir coexistence sur le plan économique tant que la filière polluée doit payer pour se protéger et en prouver l'efficacité.

France Nature Environnement a fait valoir cette impossibilité de coexistence sans contamination transgénique et l'importance de respecter le droit à l'information du public, notamment lors des travaux du Grenelle de l'Environnement ou de procédures ayant abouties à l'invalidation d'autorisations accordées à des cultures OGM.

Un seuil de contamination à 0,1 %

Concernant le seuil de contamination au-delà duquel serait reconnu légalement cette "présence fortuite", alors que persiste un vide réglementaire en Europe à ce sujet, le rapporteur de ces recherches recommande de retenir 0,1 % et non le seuil européen d'étiquetage de 0,9 % qui n'est qu'un compromis politique sans fondement scientifique, et qui revient à légaliser la pollution transgénique.

Source : Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes.



Courrier des lecteurs

En observant l'évolution de nos sociétés dites «avancées», il est courant que des observateurs réalistes crient : « on va dans le mur ! ». C'est un fait que l'humanité, fourvoyée dans le modèle de vie issu de l'Occident, voit les grands équilibres tanguer dangereusement : l'économique, le social, l'environnemental.

Les optimistes pensent que nos dirigeants aidés (dirigés ?) par les experts et scientifiques arriveront à rectifier le cap; les pessimistes dont je suis pensent qu'il faut changer les critères et plus faire confiance à la nature en privilégiant simplement le bon sens au lieu de s'abandonner au scientisme. La nature doit être comprise et respectée, copiée et non pas modifiée aveuglement car considérée comme imparfaite, utilisée et non pillée. Souvenons-nous qu'elle était là avant nous et qu'elle le sera après notre auto-destruction. L'homme est intelligent mais n'a que quelques centaines de milliers d'années d'expérience ; la nature a la sagesse et l'expérience d'un vieillard de quelques milliard d'années.

Soyons donc modestes et prudents dans nos réalisations matérielles car nous maltraitons souvent la branche Terre sur laquelle nous vivons sans connaître son mode de vie et les grandes lois de l'univers. L'extraordinaire variété et les spécificités de millions d'espèces vivantes sont là pour nous aider à progresser d'une façon harmonieuse et durable.

A toutes les époques, des sages, des scientifiques, des philosophes ont crié casse-cou. Ils ont été écrasés par le rouleau compresseur du « progrès » mû par des doctrines scientifiques et conduit par une fraction de l'humanité sectaire.

Je laisse parler un de ces récents visionnaires ; Viktor Schauberger (1885-1958)

Yves CALOT

«A notre époque l'appel de la nature se fait de plus en plus pressant

Cette aspiration à la nature qui est forte, calme et saine, est un phénomène de notre temps, le contre poids à une civilisation anorganique, que nous appelons par erreur la culture. Cette civilisation est une oeuvre de l'homme sûr de lui, sans égard envers la réalité de la nature, qui a créé un monde insensé, sans fondement, qui le menace de destruction, alors qu'il devrait en être le maître, parce qu'il a perturbé une forme d'unité qui gouvernait la nature, par ses agissements et son travail.

Si aujourd'hui nous sommes décontenancés et perdus devant nos réalisations et reconnaissons de plus en plus, que notre travail et nos soucis, ne servent qu'à notre destruction, si la moindre lueur d'espoir ne se profile pas à l'horizon et si nous sommes entraînés vers un avenir des plus sombres, on peut comprendre que de plus en plus de gens, écoeurés de ces faits et gestes insensés, se tournent vers d'autres voies qui vont les ramener vers la nature notre mère universelle.

L'homme est un être créé par la nature selon ses lois et voilà pourquoi il dépend d'elle. Son oeuvre, la pseudo culture qu'il a produite, est devenue au fil du temps une absurdité sans queue ni tête, qui grâce à la force incroyable des moyens techniques, est devenue un monstre si gigantesque, qu'il se met à ressembler aux forces de la nature et qu'il en perturbe déjà les grands mécanismes.»

« Notre façon habituelle de penser est souvent, voire toujours en contradiction avec ce qui se passe dans la nature.

Si on y regarde de plus près, force est de constater que la paupérisation qui s'étend de jour en jour est de mettre en rapport avec des erreurs grossières dans la manière de penser et des fautes capitales, qui remontent en partie à des siècles et dont de nombreuses populations ont été victimes. De sorte qu'il est de plus en plus clair que nous bâtissons sur de fausses bases et de faux principes...qui à cause de cet état de fait ne quittent pas notre catalogue biologique, à savoir notre mémoire ; de génération en génération, ils sont repris pour devenir le fondement de nos lois économiques, qui reposent fatalement sur une fausse conception et mènent obligatoirement à une décadence économique des états, qui d'après les critères actuels se trouvent culturellement parlant au sommet de l'échelle.

La conséquence logique de ces erreurs de jugement est à l'image que donne l'économie actuelle. La dégradation économique qui semble impossible à freiner, n'est que la suite logique d'une méconnaissance absolue des lois régissant la nature et la conséquence d'explications des plus fallacieuses... Ces agissements qui sont faux - notre travail- devaient logiquement conduire à un chômage de plus en plus étendu, parce que nos méthodes actuelles ne reposent que sur des méthodes de travail mécaniques...qui détruisent toute la structuration de la nature, en premier lieu de la végétation à sa naissance...et que la conséquence logique de cette nature détruite par nos méprises fondamentales ne peut être que le malheur.

Mais le malheur peut nous aider à nous sauver :

Cette déchéance, unique action pratique de notre tâche manquée, est utile à la reconstruction, car sans misère profonde et sans signal d'alarme, nous ne prendrons jamais conscience que la nature ne comprend pas la plaisanterie, lorsque nous plongeons nos mains malhabiles et cupides dans ses rouages.

La nature perturbée dans sa croissance par nos actions insensées, nous apportera la guérison, la reconstruction selon ses lois, dans la mesure où nous rompons avec le système actuel et ses concepts, étayant à l'avenir nos actions avec des réflexions dictées par ce que nous voyons vraiment à travers elle.»

Extrait du livre « Eau vive » de Olof Alexanderson.

BONNE RANDONNÉE POUR LE 13 SEPTEMBRE...

